

# JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de Vente : rue Centrale, 41.

La Rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

### RÉDACTION

76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76.

### ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

### PRIX DE L'ABONNEMENT

Ville de Lyon. . . . .	Trois mois	10 fr.	Six mois	20 fr.	Un an	40 fr.
Département du Rhône		11		22		44
Département limitrophes.		12		23		46
Autres départements.		13		25		48

Pour l'Étranger, le port en sus.

### LES ABONNEMENTS

partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

### Gérant :

O. GUICHARD

Imprimerie de H. STOKER, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance ; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

## Lyon, le 25 Mai.

L'Assemblée nationale a décidé de renvoyer à jeudi prochain la reprise de ses séances. Ce petit congé lui a paru nécessaire soit pour se remettre des émotions que lui ont occasionnées pendant huit jours les nombreux incidents qui ont précédé la formation du cabinet, soit afin de laisser aux nouveaux ministres le temps de se reconnaître, et, comme on le dit, de « s'asseoir ».

Forcenous est donc d'attendre encore quelques jours pour connaître le programme du ministère, pour savoir même s'il a un programme, et augurer, d'après sa tenue devant la Chambre, s'il est destiné à demeurer « assis » bien longtemps.

Les premiers résultats des élections de la Nièvre nous parviennent ce matin. Jusqu'à présent, le candidat bonapartiste l'emporte de quelques centaines de voix sur le candidat républicain. Nous ne citons que pour mémoire les quelques suffrages obtenus par M. de Pazzis, porté par les légitimistes purs. — Les légitimistes purs semblent assez peu nombreux dans la Nièvre.

La supériorité acquise jusqu'à ce moment par M. de Bourgoing nous surprend moins qu'elle ne nous afflige. Nous avons eu, pendant vingt ans d'empire, trop d'occasions d'apprécier les avantages plus effectifs que moraux du système des candidatures officielles pour nous étonner démesurément de ce qui arrive dans le département de la Nièvre.

La candidature de M. de Bourgoing, ainsi que nous l'avons dit, paraît avoir en tous les caractères d'une candidature officielle, et avoir été aidée par tous les moyens mis jadis en usage pour faire réussir les candidats officiels, et nous ne doutons pas que l'approbation attribuée par M. de Bourgoing au chef de l'Etat, de sa circulaire ouvertement bonapartiste, n'ait été pour un assez grand nombre d'électeurs un motif déterminant de donner leur voix à cet ancien chambellan.

Nous ignorons encore quel sera le résultat définitif, et nous sommes loin d'avoir perdu tout espoir de voir triompher l'honorable M. Gudin. Mais alors même que l'avantage tournerait de notre côté, nous n'en déplorons pas moins d'avoir eu l'occasion de constater que les procédés les plus blâmables de l'empire, en matière électorale, menacent, grâce à des tolérances inexplicables, d'être remis en pratique par un gouvernement qui, nous en sommes convaincus, doit tenir en très-haute estime la liberté et la sincérité dans les élections.

Nos lecteurs trouveront plus loin et l'histoire avec l'attention qu'il mérite, le texte d'un discours que M. Thiers vient d'adresser aux députés des républicains de la Gironde, venus pour le complimenter.

La réponse de l'illustre homme d'Etat est, comme on le verra, pleine d'éloquence et surtout de fermeté. Nous la croyons destinée à produire, dans le pays, une sensation profonde. Cette politique si nette, si précise, en présence des équivoques dont nous ne sommes sortis le 16 mai que pour nous y enfoncer encore plus avant, ne manquera pas d'irriter les ennemis de la République en justifiant et en motivant les espérances de ses amis. M. Thiers a tenu à déchirer tous les voiles : il a posé sans ambages le dilemme de la constitution

ou de la dissolution, en déclarant, dans le langage même du bon sens, que plus l'Assemblée attendra pour se dissoudre si elle se reconnaît impuissante à rien fonder, moins modérées et moins sages seront les élections futures.

Cette allocution produira d'autant plus d'effet que les députés de la Gironde, l'un des départements les plus libéraux et les plus sages de France, avaient tenu à rester dans une grande réserve relativement aux questions brûlantes du moment. Ils s'étaient bornés à rappeler, en termes simples et dignes, les services de tout ordre que M. Thiers a rendus à la France avant et après la chute de l'empire. Ils ont eu la galanterie de laisser à l'illustre homme d'Etat toute la liberté et toute la force de sa parole.

### INFORMATIONS POLITIQUES

#### On lit dans le Soleil :

Il importe de démentir les bruits d'altercation qui auraient eu lieu entre le maréchal de Mac-Mahon et les personnes qu'il avait chargées de former un cabinet.

Tous les hommes qui ont approché le maréchal pendant ces derniers huit jours, s'accordent à reconnaître qu'il n'a pas cessé un instant d'être calme et bienveillant ; écoutant tout le monde, discutant tous les avis, et ne prenant conseil que de son patriotisme.

Le Français ajoute ces renseignements sur l'attitude du président de la République pendant la crise :

Quelques journaux ont mis dans la bouche du maréchal des menaces de démission. Ces journaux sont inexactement informés. Jamais le maréchal n'a parlé de démission. Quelque pénible que soit la situation dans laquelle se placent les divisions des partis, il ne se décourage pas. Il a déclaré aux membres de la droite qu'il y a pendant la crise, que l'Assemblée avait pris l'engagement d'organiser ses pouvoirs, et qu'il avait le droit de demander qu'on procédât sans retard à cette organisation.

En apprenant que le duc Decazes restait au ministère des affaires étrangères, plusieurs journaux italiens expriment leur satisfaction. La Gazzetta d'Italia, entre autres, voit dans ce fait une garantie pour le maintien des bonnes relations entre la France et l'Italie.

La Gazzetta d'Italia se réjouit donc de tout cœur à cette nouvelle et en prend occasion pour faire l'éloge du ministre français qui s'est montré poli, perspicace, habile et d'une grande hauteur de vue.

La Gazzetta d'Italia, rappelant le voyage du roi Victor-Emmanuel à Berlin, répète : « qu'il fut certainement question, dans les entrevues qui eurent lieu à cette occasion, d'un accord commun entre l'Italie et l'Allemagne, dans le cas d'une agression de la part de la France. »

Le duc Decazes, continue la Gazzetta d'Italia, a su, en peu de temps, modifier complètement l'opinion publique dans la péninsule, et même dans l'Europe entière. Il a réussi à calmer les défiances... et, depuis 1871, jamais les relations de la France avec l'Italie n'ont été meilleures.

Aujourd'hui rien ne nous sépare plus de nos alliés de Magenta et de Solferino.

Le ministre des affaires étrangères français, dit en terminant le journal italien, peut donc avec confiance poursuivre la route où il a si heureusement marché jusqu'à présent, et si les sympathies d'un peuple ami lui peuvent en quelque sorte être agréables, nous lui en présenterons de bon cœur l'assurance de notre part, avec la certitude de voir ratifier notre jugement sur ce point par l'opinion publique, réfléchie et modérée, de toute la péninsule italienne.

La composition du nouveau ministère, dit la France, est vivement commentée dans le monde parlementaire, où elle cause une médiocre satisfaction. On est presque unanime à penser que le cabinet du 23 mai ne fournira pas une longue carrière, et l'on attribue, à ce peu de confiance en sa durée le refus de plusieurs députés, non suspects d'une modestie excessive et de grands amusements de portefeuilles.

Les intransigeants de l'extrême droite restent mécontents, puisqu'ils ne sont point re-

présentés dans le cabinet ; le maintien de M. Magne a momentanément calmé les bonapartistes ; mais, en revanche, le centre droit blâme ce maintien.

Quant aux membres de la gauche, ils n'attendaient pas, ils ne pouvaient attendre une meilleure solution. C'est, disent-ils, un ministère d'ajournement, incapable de formuler et encore moins d'appliquer aucun programme politique.

Le centre gauche ne considère nullement comme une concession à lui faite l'entrée aux affaires de M. Caillaux, qui, le 24 mai, collabora avec M. Target, au renversement de M. Thiers.

D'après les renseignements de l'agence Havas, on pense que le gouvernement s'entendra avec la commission constitutionnelle sur la fixation de l'ordre du jour. On dit le nouveau cabinet disposé à demander le respect du vote de la Chambre qui a rejeté la priorité d'ordre du jour en faveur de la loi électorale. Il se prononcera donc pour la priorité en faveur de la loi municipale, mais il demandera aussi que la loi électorale soit mise à l'ordre du jour immédiatement après la loi municipale.

On dit également que le nouveau cabinet, parfaitement uni d'intention et d'idées, est disposé à poursuivre l'organisation constitutionnelle du pouvoir actuel, sans se prononcer, toutefois, sur le caractère personnel ou impersonnel du septennat, et à presser les travaux de la commission des Trente sur la Chambre haute.

Un journal réactionnaire avait attribué à M. Thiers une lettre signée : Un vieil abonné, lettre injurieuse pour M. Barodet, et destinée à combattre son élection. M. Barodet était représenté comme le précurseur de la République.

La République française publie la note suivante qui lui a été « communiquée » par l'hôtel Bagration :

Nous sommes autorisés à déclarer que la lettre contre l'élection de M. Barodet citée dans le Figaro du 20 de ce mois, et dont la rédaction est attribuée à M. Thiers, n'est pas son ouvrage. Ce qui est vrai, c'est que l'article ayant été communiqué à M. Thiers, il demanda la suppression de la fin, qui contenait des expressions injurieuses, dépassant les bornes permises de la polémique, même contre une candidature que M. Thiers regardait comme fautive au pays et à la République.

La République française fait suivre cette note d'un commentaire que voici :

L'incident est clos ! Ainsi avortent les basses manœuvres de ceux qui cherchent en vain à semer la division dans les rangs du parti républicain, qui n'a jamais été plus confiant et plus unanime dans ses espérances.

D'après le Nouvelliste de Rouen, le comité républicain du Calvados a décidé d'appuyer, à la prochaine élection qui doit donner un successeur à M. Paris, M. Lacaze, du Havre, ancien député, directeur de l'armement à Tours et à Bordeaux.

Les bonapartistes adopteront M. Le Provost de Launay, préfet du Calvados dans les dernières années de l'empire.

Les monarchistes n'ont pas encore fixé leur choix.

Le Post a reçu une dépêche de Berlin qui lui annonce la nomination de M. de Werther au poste d'ambassadeur de Prusse à Constantinople.

Nous trouvons dans le même journal un démenti formel donné à l'assertion que le gouvernement allemand aurait, dans une note diplomatique, exprimé le vœu de voir M. le duc Decazes demeurer au ministère des affaires étrangères.

Il est de fait que l'œuvre d'une note pareille eût constitué une sorte d'immixtion dans nos affaires intérieures, et les gouvernements étrangers ont l'habitude de ne point s'exposer même à l'adoption du reproche de semblables intrusions.

Une nouvelle curieuse nous arrive de Téhéran. Il paraît que le shah, - voulant donner à son gouvernement une base solide et stable, - vient d'établir en Perse la responsabilité ministérielle collective.

Jusqu'à présent, toute la responsabilité gouvernementale ne retombait que sur la seule personne du grand-vizir ; elle sera dorénavant partagée par les ministres des affaires étrangères,

de la justice, de l'intérieur, - qui est en même temps ministre des finances, - de la guerre, de l'instruction publique et d'un ministre sans portefeuille, pris parmi les hauts dignitaires de la cour.

Mais le télégramme qui annonce cette réforme n'ajoute pas si le shah s'est préoccupé de placer ses ministres, désormais individuellement et solidairement responsables, à l'abri des caprices de l'autocrate et des intrigues du sérail.

### DISCOURS DE M. THIERS

Les députés de la Gironde, au nombre de 15, parmi lesquels on note 6 députés, trois membres du conseil général et trois membres du conseil municipal de Bordeaux, ont été reçus, hier dimanche, à 2 heures 1/4 par M. Thiers. Ils lui ont présenté le médaillon qu'ils lui destinaient avec une adresse, qui a été lu par M. Fourcand, député, et maire révoqué de Bordeaux : En voici le résumé exact :

Monsieur Thiers, Nous venons au nom des populations rurales et urbaines de la Gironde, vous offrir un témoignage de leur attachement et de leur reconnaissance.

Nous ne devons pas regretter le retard apporté dans la remise de ce médaillon par les longs et consciencieux efforts de l'artiste, puisque ce retard nous a permis de nous présenter le 24 mai, et d'opposer ainsi la gratitude de notre département à l'ingratitude de ceux qui vous enlevaient le pouvoir il y a un an par un vote contre lequel la conscience publique a énergiquement protesté.

Interprétés des républicains de toutes nuances, nous venons, en leur nom, saluer l'homme qui a défendu sous l'empire les libertés nécessaires, qui a fait un suprême effort pour empêcher une guerre désastreuse, qui pendant nos défaites s'efforçait de nous assurer des alliés en Europe, qui après la guerre a pensé nos plaies, rétabli notre crédit, donné la plus vive impulsion aux affaires, et qui a appris enfin à la France à ne pas désespérer d'elle-même, puisqu'elle a pu trouver, dans un moment si critique, le gouvernement qui lui convient le mieux et l'un des hommes les plus éminents qu'elle ait jamais eus à la tête du pouvoir exécutif.

Nous devons nous féliciter de constater dans cet anniversaire la condamnation de ceux qui vous avaient renversé, sous le prétexte de rétablir l'ordre moral, mais en réalité pour tenter le retour, désormais impossible, de la monarchie.

Cet événement d'hier prouve que la voix de la France doit être écoutée, et que le jour est proche où la République incontestée assurera véritablement le gouvernement du pays par le pays.

Ce grand résultat vous sera dû pour une bien large part et ce sera votre plus glorieux titre dans l'histoire.

Tels sont, monsieur Thiers, les sentiments qui nous animent et qui nous créent vis-à-vis de vous des obligations que nous venons reconnaître sans espoir de les acquitter jamais.

#### M. Thiers a répondu :

Messieurs, Je vous remercie de votre présence ici, du don si beau que vous vous êtes chargés de me remettre, et surtout des sentiments dont vous m'apportez l'expression. Ces sentiments, je voudrais les avoir mérités tout entiers ; je crois néanmoins, par mon dévouement, en avoir mérité une partie, et je suis charmé de pouvoir parler avec cette confiance devant vous, représentants de la Gironde, au milieu desquels j'ai reçu le pouvoir, et en présence de quelques-uns qui m'ont fait le premier usage. C'est vous que j'aime à prendre pour témoins, et que je suis heureux d'avoir pour juges dans cette journée du 24 mai.

Certes, lorsqu'il y a un an, l'Assemblée nationale, usant de son droit, se séparait de moi, on ne pouvait pas, en présence du pays apaisé, de l'ordre rétabli, du crédit soudainement relevé, du territoire libéré par mes efforts et ceux de mes dignes collègues, on ne pouvait

pas dire que j'avais malusé du pouvoir qu'on m'avait confié. Mais on m'adressait un reproche : c'était de n'avoir pas su ou voulu ramener le pays dans les voies de la monarchie.

Eh bien, messieurs, vous avez tout vu, et je vous le demande, à Bordeaux, au milieu de votre noble cité si animée alors, en présence de toutes ces populations du Midi, confédérées pour la République, en présence de Paris prêt à s'insurger et disposant de forces immenses, pouvions-nous proclamer la monarchie ?

Pouvions-nous même nous saisir du gouvernement et faire reconnaître l'autorité de l'Assemblée, si nous avions annoncé qu'elle venait pour abolir la République ? Quelqu'un d'ailleurs l'a-t-il proposé alors ? Sans doute, j'ai entendu plus d'un honorable député exprimer le regret que la chose ne fût pas possible, mais je n'ai entendu personne en faire la proposition.

Et un mois après, lorsqu'arrivés aux portes de Paris qu'il fallait arracher à l'anarchie, nous étions obligés de déclarer, au nom de l'Assemblée elle-même, que c'était non pour la monarchie, mais pour l'ordre social en péril que nous combatlions, aurions-nous pu tout à coup proclamer la monarchie ? Et si nous n'osions pas le faire en présence du danger, aurions-nous pu, nous démentant impudemment, faire le lendemain le contraire de ce que nous avions annoncé la veille ? Quelqu'un a-t-il osé le proposer ? Et, un mois après, lorsque nous étions obligés de demander à la Banque le pain de chaque jour, lorsqu'il fallait trouver tout d'un coup 500 millions pour éloigner les Prussiens seulement à quelques lieues de Paris, est-ce en causant au pays l'émission que n'aurait pas manqué de produire l'abolition de la République, que nous aurions pu obtenir ce subit apaisement de deux années qui nous a permis d'exécuter des emprunts prodigieux, de racheter le territoire, département par département, et de rétablir la France dans l'estime des nations, en révoquant tout à coup l'immensité de ses ressources ? C'est avec la République, en son nom, et avec l'apaisement que sa loyale acceptation produisait dans les masses populaires, que nous avons pu obtenir deux années d'un calme inespéré, et réaliser les faits que vous voulez bien qualifier aujourd'hui en termes si honorables.

Et dans ces faits, où il entrerait peut-être quelque mérite d'exécution, savez-vous quel a été le vrai mérite à mes collègues et à moi ? C'est d'avoir eu une vue claire de la situation, c'est d'avoir compris que, dans l'état présent du pays, la République était la seule forme possible de gouvernement. C'est là l'acte de raison dont je parlais il y a quelques semaines, et qu'il faut accomplir si l'on veut que le pays retrouve la sécurité, et avec la sécurité, l'activité du travail et l'entraîne des affaires. Et d'ailleurs, les derniers événements nous fournissent eux-mêmes la preuve la plus complète de ce que j'avance ici.

Les hommes qui m'ont succédé, et qui m'ont succédé pour faire la monarchie que je ne faisais pas, l'ont-ils faite ? Ils ont eu, pour la préparer et pour la donner, une année tout entière ; ils ont eu la force matérielle, l'autorité de l'Assemblée, le pouvoir exercé sans ménagements ; ont-ils rétabli la monarchie ? Personne, assurément, n'oserait dire qu'ils ne le voulaient pas, et si, le voulant, ils ne l'ont pas faite, c'est qu'apparemment ils ne le pouvaient point.

Ce sont les partis, dira-t-on, qui ont été l'obstacle ! Mais ces partis, on les retrouvera devant soi le lendemain, comme on les a trouvés la veille. Et d'ailleurs, qui sont-ils, ces partis ? Ce sont les masses populaires profondément attachées à la forme républicaine, ce sont les partis monarchiques eux-mêmes, voulant la monarchie, mais ne voulant pas la même, et toujours prêts à se coaliser contre celle des trois dynasties à laquelle on donnerait la préférence.

C'est là, messieurs, l'enseignement qu'il faut tirer de cette date du 24 mai ; n'accusons pas les hommes, ne les irritons pas en les ac-

cusant, et cherchons dans les derniers événements, non pas une occasion de récrimination, mais un enseignement.

L'enseignement est celui-ci : les hommes qui m'accusaient de n'avoir pas rendu la monarchie à la France ont eu en mains, pendant une année, le pouvoir, la force matérielle, une majorité monarchique, et cette monarchie, ils ne l'ont pas rétablie, uniquement parce qu'ils ne pouvaient pas. Cette leçon, le pays en a profité, et il le fait voir avec étonnante persévérance toutes les fois qu'il a un député à élire. Il a compris que pour n'avoir pas la guerre civile, pour arriver au calme, au travail fécondant, il faut accepter le gouvernement qui confondra tous les partis en un seul, composé de l'universalité des bons citoyens unis, quelles que soient leur origine et leurs opinions, pour réorganiser la France et la conduire ainsi à un meilleur avenir, et ce gouvernement, il n'y a eu pas un autre que celui de la République conservatrice. Et si, aujourd'hui, on rencontre dans l'Assemblée tant de difficultés à composer un ministère qui obtienne la majorité, c'est qu'on ne veut pas reconnaître les vérités que j'expose ici. Malheureusement l'Assemblée nationale représentant nos divisions, à la plus grande peine à constituer une majorité stable et homogène. Mais ne l'accusons pas, respectons-la, et sachons attendre d'elle des résolutions salutaires.

Espérons qu'après les dernières expériences, elle admettra comme nous la nécessité de rendre le pays pour juge et pour arbitre souverain des désaccords qui le divisent. Le pays, en la nommant, n'a limité ni sa mission ni la durée de cette mission ; il s'en est lié à sa raison, à sa loyauté, à sa délicatesse, du soin de déterminer l'étendue de sa tâche et le temps qu'elle mettrait à l'accomplir.

Si, ne pouvant aboutir à un résultat, elle persistait à conserver son mandat, elle sortirait des conditions que la raison impose à toute assemblée délibérante. Dès qu'elle ne peut plus donner une majorité, elle n'a plus le moyen de gouverner, et quand elle ne le peut plus, elle n'a plus le droit de le vouloir. Mais fions-nous en elle, attendons de sa part ce que j'ai appelé un acte de raison qui honorerait aux yeux de la nation et lui rendra les suffrages qu'elle a aliénés d'elle. Espérons surtout qu'elle comprendra que plus elle attendra, moins modérées et moins sages seront les élections futures.

Pour moi, ne désirant rien que le repos au sein de l'étude, de l'affection de mes amis, de la concorde de mes concitoyens, je ne vous parle, comme je le fais, qu'inspiré par une conviction forte et par une expérience des hommes et des choses qu'on veut bien ne pas me contester. Je vous remercie de nouveau de vos témoignages, et en donnant la main à votre ancien maire si justement regretté, je vous la donne à tous bien cordialement.

### Le Conflit entre les Hospices et le Département

#### LA QUESTION DE L'ANTIQUAILLE

Dans un précédent article, nous avons expliqué que ce que l'on appelle la question de Bron se résume en ceci : à savoir que les hospices demandent, pour se charger du premier fonctionnement de l'asile, 2 fr. 25 c. par jour et par aliéné, tandis que le département, sur le rapport de M. Terver, offre, 1 fr. 63 c.

Il ne peut y avoir, à proprement parler, de conflit sur ce point. Les hospices et le département sont simplement dans les situations respectives d'un vendeur et d'un acheteur qui ne s'entendent pas sur les prix. Les parties sont sans doute de bonne foi toutes deux, mais, en tous cas, personne ne suppose aux hospices la pensée d'une spéculation. Ce que l'on peut ajouter en

### FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

De 26 Mai 1874. 44

## LE ROMAN

D'UNE

# PAYSANNE

PAR

VICTOR PERCEVAL

— Vons ne voulez sans doute pas dire par là que je l'en empêche ? demanda le fermier.

— Non, pas précisément ; mais si vous étiez moins pressé à l'accueillir...

— Prenez-vous donc que je lui ferme la porte d'une maison que, depuis sa plus tendre enfance, il considère comme la sienne ?

— Mon Dieu ! je ne prétends rien ; je fais la part de toutes choses. Je trouve même très-légitime la reconnaissance qu'il vous garde... mais je me demande s'il est absolument nécessaire qu'il vous la témoigne si souvent... Qu'en pensez-vous, cher monsieur Françoise ?

— Je pense, monsieur le baron, reprit froidement Claude, que la reconnaissance ne se mesure pas ; on n'en augmente pas la dose à volonté, pas plus qu'on ne la diminue ; elle est ce que le cœur la fait, voilà tout !

— Vous parlez comme un livre.

— Je parle comme je sens. Les goûts de Christian paraissent devoir le fixer ici ; il a

l'intention de se livrer à la grande culture ; moi expérience pouvait lui être utile, et je le lui ai offerte.

— Sans doute, sans doute ! c'est même très-aimable à vous.

— De là des relations qui me semblaient devoir m'offenser personne.

M. de Bussières était un peu désorienté devant cette dignité calme et qui ne manquait pas d'une certaine raideur.

— Mais, diable d'homme que vous êtes, reprit-il, qui vous dit qu'elles offensent quelqu'un ?

— Vous, ce me semble, monsieur le baron.

— Moi ? pas le moins du monde ! seulement, comme Christian ne sort guère de Chamblay, et comme je n'entends pas que mon nom s'éteigne, je cherche en vain la femme qu'il pourrait y prendre... Ceci est un coup de maître, se dit à part soi le vieux gentilhomme.

— Il prendra la femme qu'il voudra, répondit Claude, ce n'est plus mon affaire.

— Vous admettez sans doute bien que ce soit un peu la mienne, cher monsieur Françoise ?

— Assurément la vôtre et la sienne... mais la sienne d'abord.

— Voilà un principe subversif que je ne saurais admettre ; du reste, nous ne pouvons avoir là-dessus les mêmes idées ; voulez-vous me permettre une comparaison ?

— Toutes les comparaisons que vous voudrez, monsieur le baron.

— Suivez-moi bien : un brin d'herbe quelconque pousse dans votre cour, je suppose ; un coup de vent le déracine, il s'envole ailleurs, et peu importe ce qui en arrive... mais que ce soit une plante rare, vous lui choisissez le terrain, vous la mettez à l'abri, vous la cultivez avec soin, de rejeton en rejeton... Eh bien, le brin d'herbe, c'est la rotture... Je comprends... et la plante rare... c'est Christian, interrompit Françoise en levant un peu les épaules.

— Ce n'est pas d'aujourd'hui que noblesse oblige, continua le baron, en se posant de trois quarts, la main droite dans le gilet comme l'un de ses aïeux de sa galerie. Nous sommes en quelque sorte solidaires ; la faute de l'un rejait sur l'autre. Si je permettais à mon fils de se mésallier, tous ces représentants de la vieille aristocratie française, dont vous me voyez entouré, seraient en droit de m'en demander compte... Mais peut-être ne savez-vous pas au juste de quelles illustrations vous êtes entouré ?

— J'avoue mon ignorance, monsieur le baron.

— Aïe, tenez, ce beau vieillard, là-bas, qui néglige de porter ses décorations, a pour ancêtre un des preux qui étaient au combat de Roncevaux, en 778.

— Ah ! vraiment ?

— Ce grand jeune homme, avec lequel il cause, descend par les femmes de Pepin d'Héristal, qui fut maire du palais, sous la première race. Cela vous étonne, n'est-ce pas ?

— Mais, pas trop ; il faut bien descendre de quelqu'un ou de quelque chose.

— Ce gros bonhomme qui n'a l'air de rien du tout, continua M. de Bussières.

— Et qui est ce dont il a l'air, interrompit une voix moqueuse derrière le baron ; ce gros bonhomme, qui se fait appeler le comte de Beaumessin est le fils d'un marchand de bière, qui s'appelait Tétard.

— Laissez-nous donc un peu tranquilles, mon cousin ! dit le baron avec dépit, je présente mes hôtes à M. Françoise.

— A distance, et en leur donnant une couche de vernis, reprit gaiement le colonel, mais n'importe ! Permettez-moi de l'aider... A en croire ses cartes et le panneau de ses vitrines, ce maigrelet, là-bas, qui avale une glace, serait marquis de Vierville et autres lieux ; il porte d'argent à neuf grilles d'or : cela fait très-bien. Toutefois, dans les actes authentiques, où le code n'aime pas qu'on plaisante, il

signé simplement Grossetête.

Claude souriait.

— Colonel, tu es une mauvaise langue, maugré le baron.

— Est-ce vrai ? demanda M. Duranton.

— Je ne sais... je ne crois pas, reprit avec embarras M. de Bussières. Dans tous les cas, cela ne prouverait qu'une chose : c'est que l'ivresse se mêle souvent au bon grain.

— Et il tourna le dos au colonel, lui laissant le champ libre.

A l'heure du départ, et par les ordres du baron, une voiture à ses armes attendait Claude et sa fille pour les reconduire à Chamblay. Mais le fermier s'était fait amener sa carriole, et l'ostentation du gentilhomme en fut pour ses frais.

Ce qui mit le comble à l'irritation de M. de Bussières, - lequel avait échoué dans toutes ses tentatives d'humilier Françoise. - c'est que, à mesure que ses hôtes venaient prendre congé de lui, il en était bien peu qui ne le remerciaient de les avoir mis en rapport avec un homme aussi distingué que le fermier de Chamblay.

— C'est égal, maître Françoise, pensa le baron en se couchant, si tu avais conçu l'ambition pensée d'avoir pour gendre un de Bussières, je t'ai administré des réfrigérants qui te donneront à réfléchir.

Le lendemain, le château avait remis ses splendeurs sous cloche, et l'escadron des servantes avait remplacé le casque à mèche par le bonnet de tulle à grands rubans flottants.

— A distance, et en leur donnant une couche de vernis, reprit gaiement le colonel, mais n'importe ! Permettez-moi de l'aider... A en croire ses cartes et le panneau de ses vitrines, ce maigrelet, là-bas, qui avale une glace, serait marquis de Vierville et autres lieux ; il porte d'argent à neuf grilles d'or : cela fait très-bien. Toutefois, dans les actes authentiques, où le code n'aime pas qu'on plaisante, il

M<sup>lle</sup> Duranton venait souvent à la ferme, mais elle n'avait jamais pu obtenir que Modeste lui rendit, à Breteville, une de ses visites.

Du reste, la jeune fermière était triste et malade ; ses couleurs rosées s'effaçaient ; un malaise général semblait l'accabler.

Claude et Marguerite s'effrayaient de ces symptômes ; ils interrogeaient leur fille ; ils voulaient savoir ; mais Modeste répondait invariablement : « Je n'ai rien. »

Françoise en était venu à s'imaginer que sa fille donnait des regrets à ce monde brillant, entrevu un instant, et à s'accuser de l'y avoir mené.

— Voilà ce que c'est ! disait-il ; nous sommes sortis de notre humble sphère, nous nous sommes gonflés de vanité, et voilà que nous crevons, comme la grenouille de la fable... La mère a été plus sage que nous, elle n'a pas voulu quitter le logis... On a toujours tort de viser à plus haut que soi ; paysans nous sommes et paysans nous devons rester.

Modeste se défend mollement, de façon à laisser croire que son père a deviné juste. Ne vaut-il pas mieux, en effet, qu'il se figure cela que la vérité ?

Christian fréquentait moins assidûment la ferme ; M. de Bussières et Françoise avaient disparu et le circonvenant ; ce sont, chaque jour, de nouvelles fêtes, de nouvelles visites. Claude des convives du baron rend, sinon la chasse, du moins le diocèse qu'on lui a offert ; or, il est à peu près indispensable que le jeune baron soit de ces convives.

Il faut d'ailleurs reconnaître que sa position est très-difficile ; comment ne pas souscrire de bonne grâce à tous les désirs de celui qui sur son consentement, ou par son refus, tient en sa main sa destinée et celle de Modeste ? Ce n'est pas que le jeune homme ne fût fort capable, le cas échéant, de braver l'interdiction paternelle ; mais ni Françoise ni Modeste elle-même ne souscriraient jamais à une union

réprouvée par M. de Bussières.

L'apparente désertion de Christian affecta Claude, mais il est trop fier pour s'en plaindre, surtout après les insinuations quelque peu brutales du vieux gentilhomme.

— Il paraît, se dit-il, qu'il n'avait pas besoin de mon concours pour enseigner l'ingratitude à son fils... à moins que cela ne s'apprenne tout seul, ce qui est encore bien possible.

Ah ! s'il avait su que, tout en lui conservant une tendresse plus vive que jamais, le jeune homme n'osait subir ses regards et tremblait devant lui ! Les remords qui torturaient Modeste accablèrent Christian ; tous deux portaient déjà le fardeau de leur faute.

Guillaume, de son côté, se tenait à l'écart ; mais cela étonnait moins le fermier, car il avait interrogé sa fille au sujet de la recherche du jeune magister, et celle-ci lui avait franchement répondu qu'elle y était insensible. Or, elle en avait sans doute dit autant à Guillaume lui-même, dont la réserve s'expliquait alors tout naturellement.

Les jours, les semaines se passaient ainsi, sans changement sensible, si ce n'est que Modeste souffrait davantage, et que, vers les derniers temps, le jeune de Bussières avait multiplié ses visites nocturnes. Les circonstances devenant plus graves, il se tramait sans doute entre les amis une de ces décisions capitales qui engagent l'avenir pour toujours.

Une voiture fermée traversait la grande rue de Chamblay, à onze heures du soir ! Voilà ce qui ne s'était peut-être jamais vu de la vie. Si le village s'en était douté, il se serait certainement réveillé tout exprès pour se mettre au

(La suite à demain.)

principe, c'est que généralement le vendeur est mieux qualifié que l'acheteur pour savoir ce que vaut sa marchandise. On avouera qu'a priori il y a quelque chose d'un moins étrange à ce que le département vienne dire aux hospices : « Vous croyez que chaque journée vous coûte 2 fr. 25 c., mais vous n'y entendez rien ! Je fais d'office votre prix de revient, et j'établis à 1 fr. 63. »

Que dirions-nous, dans le commerce lyonnais, d'un acheteur parisien ou américain qui viendrait dans les magasins d'un de nos fabricants, avec la prétention d'établir, avec plus de lumière que ce dernier, le prix de revient de son taffetas ! Sincèrement, les gens qui ont la pratique des affaires jugeront que la prétention est exorbitante. On ose ajouter qu'ils trouveraient d'une débonnairerie rare le fabricant qui ouvrirait à l'acheteur sa comptabilité, ses livres, ses factures, comme l'ont fait les hospices, pour y fouiller à sa guise et y puiser les éléments de ce prix de revient plus ou moins fantastique !

Certes, il est difficile, en en conviendra, de trouver ici matière à blâme pour les hospices ; il est encore plus difficile d'y trouver l'excuse des paroles agressives du rapporteur, et que, pour notre compte, nous nous permettrions d'estimer inconvenantes, lorsque (page 14 du rapport) il témoigne le regret de « rencontrer dans l'administration des hospices plus d'administrateurs habiles que de vrais amis de l'humanité. »

Si la Commission départementale croit sincèrement que le prix de la journée ne coûtera à Bron que 1 fr 63, que n'accepte-t-elle la première proposition des hospices d'administrer l'asile en régie, sous le contrôle du département ? Mais, d'une part, se refuser à un mode d'administrer qui fournirait la vérification la plus sûre des prétentions respectives des parties, et, d'autre part, prétendre imposer un prix d'office, c'est un peu bien arbitraire. Enfin, étant admis même, si l'on veut que ce soit le département qui ait toute la raison et l'hospice tout le tort, on peut s'étonner que la Commission départementale ait eu besoin, pour faire des offres, d'une année tout entière, depuis le 1er mai 1873, jour du rapport de M. Gaillon, jusqu'à la fin d'avril 1874. Pendant ce temps-là l'Antiquaille regorge, les aliénés souffrent, les travaux de Bron restent inutiles. Nous ne savons si c'est là le fait « d'administrateurs habiles, » mais ce que nous savons bien, c'est que ce n'est pas le fait de « vrais amis de l'humanité. »

Quoi qu'il en soit, la situation est très-simple : le département a demandé aux hospices de se charger du premier fonctionnement de l'asile à des prix sur lesquels on n'a pu s'entendre. Il n'y a là ni conflit ni procès. Le département s'adressera à d'autres. La question est close.

Pendant que se perdait ce temps précieux l'administration hospitalière était appelée à régler les comptes de sa gestion pour l'exercice qui s'était terminé le 31 décembre 1872, mais dont la clôture, conformément aux lois et règlements n'avait eu lieu que le 31 mai 1873.

Or, l'administration constatait que cet exercice se soldait par un déficit de 166,324 fr. 06 c.

Les mois écoulés faisaient prévoir pour 1873 un déficit plus considérable encore (le déficit sera d'environ 340,000 francs pour cette année) et le budget prévisionnel de 1874 se soldait par un excédent de dépenses d'environ 400,000 francs. Mais ce sont des prévisions, qui, comme toutes les prévisions, peuvent être dépassées, et il est à craindre que l'on ait un nouvel exemple lorsque viendra, en 1875, le règlement de l'exercice 1874.

Dans ces circonstances, le conseil des hospices eût manqué à tous ses devoirs s'il n'eût pas immédiatement recherché les moyens de parer à ce déficit. Il devait opérer la vérification des prix de journée, dans ses divers hospices, lesquelles journées font partie de ses ressources. Quant aux dépenses, il y avait lieu de rechercher les économies à faire. Mais quelles économies réaliser sur les dépenses affectées aux pauvres sans que ceux-ci en souffrissent, c'est-à-dire sans aller contre le but même de la fondation des hospices ?

Lorsque l'Etat, lorsque les départements, lorsque les communes cherchent partout en vain la possibilité de réduire leurs dépenses, comment espérer de réduire les dépenses des pauvres !

perte sur ce prix de journée. En 1872, chaque malade de l'Antiquaille a coûté aux hospices 1 fr. 4263 dix mill. par jour. Or, on a vu que les hospices ne reçoivent qu'un franc par journée d'aliéné. Peut-on, en bonne raison, leur faire aucun reproche de demander à élever le prix de journée de l'Antiquaille au montant réel de la dépense ? Les hospices doivent-ils être tenus de perdre avec le département lorsqu'ils ne peuvent suffire aux dépenses des pauvres ? Ne seraient-ils pas au contraire infidèles à leur mission s'ils détournaient, au profit du département, le patrimoine qui appartient exclusivement aux pauvres ?

Vent-on savoir quelle sera la situation financière des hospices s'ils perdent leur procès sur les enfants assistés ? Le voici :

Table with columns: Exercice 1870, Somme réclamée par le département sur les enfants assistés, Excédant de recettes de l'exercice 1870, Déficit, etc.

Ainsi le déficit des hospices sera de un million quatre cent deux mille cent quatre-vingt-trois francs soixante-un centimes.

M. Terver aura beau dire dans son rapport (page 23) que « les hospices comptent leurs revenus par millions ; » que (page 28) « les comptes des hospices » excédants de recettes qui se sont élevés de 1859 à 1872 à la somme de « 1,326,434 fr. » les chiffres que nous donnons n'en sont pas moins là dans leur pénible réalité.

L'administration des hospices ayant constaté par des sous-détails que le prix de journée des aliénés à l'Antiquaille reviendra pour 1873 à 1 fr. 6,226 dix mill. pour chaque homme et à 1 fr. 5,427 dix mill. pour chaque femme demandant donc que l'ancien prix de un franc soit élevé à ces chiffres, on a été déchargé d'un service qui lui est onéreux et auquel elle n'est astreinte par aucune loi.

Le département, fidèle à son principe et à ses précédents, prétend que le prix de journée des aliénés ne revient qu'à 1 fr. 0436 dix mill., et entend que les hospices les reçoivent à ce prix à l'Antiquaille.

Nous ne discuterons pas les détails de ces divers prix de revient, ce serait singulièrement fastidieux pour nos lecteurs. Pour édifier ceux-ci, nous leur dirons simplement que, dans le département de la Seine, le prix de journée à l'asile Sainte-Anne est de 2 fr. 89 centimes pour l'homme et de 2 fr. 40 pour la femme ; qu'à l'asile de Vaucluse, il est de 2 fr. 13 cent. pour l'homme, et de 1 fr. 93 cent. pour la femme.

Cette comparaison suffira, nous l'espérons.

Pour l'Antiquaille, comme pour Bron, il ne saurait y avoir, au terme exact du mot, de conflit. Les parties ne s'entendant pas sur les prix, les hospices, institution communale, devront être déchargés du service des aliénés, lequel, aux termes de la loi de 1838, est exclusivement départemental. Le département administrera directement ce service, comme cela se fait partout ailleurs qu'à Lyon. Là aussi la question est close.

On lit dans le Journal officiel :

S. A. le prince de Hohenlohe Schillingfürst a eu l'honneur d'être reçu samedi, en audience publique, à l'Élysée, par le président de la République. Il a remis au maréchal les lettres qui l'accréditent en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse.

M. le général de Cissey, vice-président du conseil, et M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, assistaient à l'audience. Son Altesse le prince de Hohenlohe a adressé au président le discours suivant :

Le président de la République a également reçu samedi, à deux heures, à l'Élysée, M. Mendès Leal, qui lui a remis ses lettres de créance, en qualité d'envoyé extraordinaire et

ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Portugal et des Algarves.

M. Leal a remis en même temps au maréchal une lettre autographe et particulière que lui adresse Sa Majesté Très-Fidèle.

Le ministre et le personnel de la légation ont été conduits à l'audience dans une voiture du maréchal par l'introduit des ambassadeurs, qui les a reconduits avec le même cérémonial.

Révélation sur l'incident Piccon-Bergondi

On transmet de Nice à la Correspondance universelle un document des plus curieux et destiné à jeter sur l'incident Piccon et le suicide de M. Bergondi un nouveau jour. C'est le mandat impératif signé par le comité électoral de Nice et accepté par MM. Bergondi et Piccon avant leur élection à l'Assemblée nationale de Bordeaux.

Nice, le 1er février 1874.

La commission nommée par le comité nicçois en assemblée générale le 30 juin 1871 et chargée de proposer la candidature à la députation, s'étant réunie, a interpellé, conformément à la délibération d'hier, MM. Piccon et Bergondi sur leur conduite à tenir dans le cas de la réussite de leur candidature, tant sur la question de paix ou de guerre, que sur la révision du traité du 24 mars 1860.

MM. Piccon et Bergondi ont déclaré que dans le cas où ils seraient élus :

1° Ils voteront la paix ;

2° Ils s'obligent à unir leurs efforts, afin d'engager le général Garibaldi à soulever la question de Nice et à lui faire connaître les aspirations du pays ;

3° Que, au sujet du traité de 1860, portant annexion de Nice à la France, ils s'obligent à soutenir de toutes leurs forces toute proposition que pourra faire le général Garibaldi, ayant pour but la révision de ce traité et la révision du plébiscite de 1860 ;

4° Que, dans le cas où le général Garibaldi ne serait pas élu ou que son élection ne fût pas validée par l'Assemblée, ou même dans l'hypothèse que le général ne voudrait pas soulever la question de la nationalité de Nice, MM. Piccon et Bergondi s'engagent à appuyer toute pétition revêtue d'un nombre suffisant de signatures et ayant pour but la révision du traité ;

5° Dans le cas où les circonstances ne permettraient pas aux Nicçois d'envoyer la pétition sus visée, M. Piccon s'engage à soulever incidemment la question de Nice, et M. Bergondi, de son côté, s'engage à faire tout son possible pour provoquer une discussion à ce sujet. Si l'Assemblée admettait cette discussion, lesdits députés soutiendraient l'annulation du plébiscite de 1860 ;

6° Si toutefois l'Assemblée venait à rejeter leur proposition de révision, les susdits s'engagent à se retirer en protestant, après avoir pris cependant part au vote de la paix.

Après avoir entendu les déclarations susdites, la commission se déclare satisfaite et décide d'accepter comme candidats du comité nicçois à la députation de Bordeaux le général Garibaldi, les sieurs Piccon et Bergondi, et tous les membres ont signé après lecture.

Le Comité.

ÉCHOS DE PARTOUT

Le garde des sceaux a déposé, hier, sur le bureau de l'Assemblée nationale, un projet de loi destiné à assurer, à l'avenir, d'une façon plus complète la conservation des registres des hypothèques.

Ce projet a été préparé par une commission ad hoc, nommée il y a quelque temps. Il prescrit aux conservateurs de mentionner sur leurs registres de dépôt, contrairement à ce qui s'était fait jusqu'à ce jour, les remises d'actes de saisie immobilière et d'actes contenant subrogation ou antériorité. Ce registre, ainsi rendu plus complet, serait tenu double, et l'un des doubles serait déposé dans une ville autre que celle où réside le conservateur.

Le ressort d'un jugement de tribunal civil de la Seine que l'article 2 du traité du 10 mai 1871 et l'article 1er de la convention additionnelle de Francfort, du 11 décembre suivant, n'ont imposé l'obligation d'opter pour la nationalité française dans un délai déterminé, pour conserver cette nationalité qu'aux individus originaires des provinces cédées.

L'Alsacien qui n'a pas opté pour la nationalité française dans les délais voulus a perdu la qualité de Français, mais le fils de celui-ci ne peut être considéré comme soumis aux mêmes conséquences que le seul fait de sa minorité.

La Société des gens de lettres a fait adresser par M. E. Gonzales, son délégué, à M. d'Haussonville, président de la Société protectrice des Alsaciens-Lorrains, la somme de 2,000 fr., produit des bénéfices de la première édition de l'Offrande, ouvrage patriotique, publié par ses soins.

M. d'Alton-Shée est décédé samedi matin, à Paris, à l'âge de soixante-quatre ans.

Edmond, comte d'Alton-Shée de Lignères, était fils du baron d'Alton et avait été substitué en 1816 à la pairie du comte Shée, ancien sénateur et son aïeul maternel, avec autorisation de réunir les deux noms d'Alton et de Shée. Lorsqu'il eut atteint ses vingt-cinq ans, il occupa, en 1836, son siège héréditaire à la Chambre des pairs. Pendant plusieurs années, le jeune pair de France s'occupa plutôt d'affaires industrielles et de chemins de fer que de politique ; il soutint alors le gouvernement de Juillet. Vers 1847, il passa à l'opposition. On n'a pas oublié l'émotion que produisit à la Chambre haute ses attaques violentes contre certains souverains étrangers, et surtout un mot qui fit grand bruit : « Ni catholique ni chrétien. »

En février 1848, il prit part à la campagne des banquets réformistes ; il était, le 24, sur les barricades, où il avait cherché à entraîner les députés de la gauche. Il devint colonel de la 2e légion de la banlieue. Après l'élection de Louis Napoléon à la présidence, et à la suite d'une protestation contre la loi des clubs, il fut emprisonné et mis au secret.

Après le coup d'Etat, il vécut dans la retraite. Vers la fin de l'empire, il publia, dans la Revue moderne, des Mémoires fort curieux sur sa vie.

Aux élections de 1869, il se présenta dans la 2e circonscription de la Seine, comme candidat socialiste, contre M. Devinck, candidat du gouvernement, et contre M. Thiers, qui fut élu au second tour.

Depuis longtemps, M. d'Alton-Shée avait entièrement perdu la vue. Il laisse, outre ses Mémoires, un certain nombre de brochures politiques.

hier ont été reçus avec le plus grand enthousiasme par les autorités civiles et militaires. Un grand punch avec musique militaire et illuminations leur a été offert à l'hôtel Frascati.

Ce matin, un service religieux a été célébré au temple protestant, au milieu d'une grande affluente de monde. Demain, commencement du tir international.

Les journaux américains nous apprennent que, de l'autre côté de l'Océan, on se marie par-devant M. le maire ou M. le curé, et le mariage ainsi contracté est tout aussi légal que l'autre.

On peut en juger par la cérémonie qui vient d'avoir lieu dans l'Etat d'Iowa, et dont les détails sont ainsi donnés par le New-York Herald :

Le ministre officiant, domicilié à Keokuck se tenait au bureau télégraphique de cette place pour correspondre avec le couple contractant qui habitait Bonaparte, dans le même Etat, et se tenait aussi à la station du télégraphe.

A cinq heures du soir, heure fixée pour la célébration du mariage, une première dépêche des futurs époux au ministre officiant est ainsi conçue :

Bonaparte, le 16 avril 1874. Nous sommes prêts pour la cérémonie. Signé : JOHN SULLIVAN, F<sup>o</sup> GODOWN.

La deuxième dépêche est du ministre ; elle porte :

Keokuck, le 16 avril. John Sullivan et Françoise Godown, veuillez joindre vos mains et prendre l'engagement suivant : — « Nous (vos noms et prénoms), nous engageons mutuellement et solennellement devant Dieu et les témoins présents à prendre, chacun de nous, pour époux (ou épouse), celui à qui nous donnons la main et à en faire notre compagnon (ou compagne) éternel et à nous séparer entièrement d'autrui ; à rester attachés l'un à l'autre pendant la maladie ou en santé, et à remplir tous les desirs d'un compagnon (ou compagne) fidèle jusqu'à ce que la mort vienne nous séparer l'un de l'autre. »

Si vous acceptez de contracter cet engagement, veuillez me l'annoncer dans un message à cet effet.

Le ministre officiant ; W<sup>m</sup>. C. PRATT. Réponse et troisième dépêche :

Bonaparte, le 16 avril. Au rev. W<sup>m</sup> C. Pratt, à Keokuck. Nous déclarons accepter et prendre l'engagement indiqué. Signé : JOHN SULLIVAN, F<sup>o</sup> GODOWN.

Conclusion, quatrième et dernière dépêche :

Keokuck, le 16 avril. A. John Sullivan et F. Godown à Bonaparte (Iowa).

Par autorité, je vous déclare et prononce mari et femme. Que Dieu vous bénisse et bénisse votre union ! Le ministre officiant, W<sup>m</sup>. C. PRATT.

Un journal algérien, le Radical, de Constantine, s'est fait télégraphier, en langage de petit nègre, l'analyse de l'exposé des motifs sur la Chambre haute. J'ai peine à croire que ce journal n'ait pas voulu s'amuser, lui et ses lecteurs, aux dépens du grand conseil, car il ne s'est pas donné la peine de traduire le style télégraphique en langue courante, et sa dépêche est à peu près aussi intelligible que du chinois ou de l'Arabe. En voici quelques échantillons.

« Assemblée ne fait que représenter division pays. C'est pourquoi il ne faut blesser aucune conviction consciencieuse. » — « Une population peut pas tenir compte suffisante illustration, service capital. » — « Inutiles recherches si organisation se rapproche telle ou telle forme de gouvernement. Si pays a repris de plusieurs années, ne demandera pas sous quelle forme gouvernement. »

Et pour comble d'ironie, le Radical de Constantine fait suivre cette analyse de la mention : « Applaudissements prolongés. » La plaisanterie est délicate, si ce journal avait proposé comme prime une montre à remontoir à l'abonné assez main pour déchiffrer ce rébus.

Cham n'a pas grande opinion du désintéressement des hommes politiques.

L'un d'eux se fait lire le journal par sa femme. Il s'agit de la nomination des membres du Grand-Conseil.

Légende : Madame (lisant). — Les fonctions seront gratuites... Monsieur. — Inutile de continuer ! cela ne m'intéresse plus.

Entendu par le Domino : Hier soir, le dentiste-médecin X..., rencontré un de ses clients sur le boulevard.

— Eh bien, lui demanda-t-il en l'abordant, croyez-vous qu'il tiendra ?

— Mais oui, j'en espère.

— Je ne le crois pourtant guère solide.

— Mais si, il manœuvrera fort bien.

— Je crains bien qu'au premier choc... — Bah ! cela m'étonnerait : il est si bien fixé, que vous se détacher...

— Ah ça, de qui parlez-vous donc ?

— Ah bien, et vous ?

— Mais, du ministère !

— Ah ! je croyais que c'était de mon râtelier.

Un ami de M. le duc de Broglie disait hier que l'ex-vice-président du conseil n'est nullement affecté de l'impopularité qu'il a recueillie au pouvoir :

— Oui, s'écria M. E..., M. de Broglie pratique la maxime de M. Guizot, expert en cette matière :

« Les hommes d'Etat doivent traiter l'impopularité comme Mithridate traitait le poison : à force d'en user on ne le sent plus. »

Lu chez un entrepreneur de monuments funéraires :

CI-GIT Madame Y de L..., née de T... Elle fut aimée de Dieu, qui l'a rappelée à lui Car elle mourut jeune ! R. I. F.

Son genre reconnaissant ! Pas de commentaires, n'est-ce pas ?

CHRONIQUE

M. le préfet du Rhône est attendu à Lyon, après-demain mercredi 27 du courant.

Aujourd'hui est une journée de libre échange. Les gens de la campagne sillonnent en grand nombre les rues de Lyon et les chemins qui mènent à Fourvière ; les Lyonnais émigrent en foule, comme ils l'ont déjà fait hier, et vont se promener gaiement à travers les champs que leurs propriétaires ont désertés pour un jour. C'est surtout vers Villefranche qu'ils se dirigent ; les fêtes de la Pentecôte y attirent un si grand concours d'étrangers, que la compagnie P.-L.-M. a dû établir des trains supplémentaires, entre Villefranche et Lyon.

Un violent orage a éclaté sur notre ville, avant-hier samedi, à cinq heures un quart du soir. Depuis le matin, le temps était couvert et nous menaçait de pluie.

A midi et à trois heures, il était tombé quelques larges gouttes d'eau.

Vers cinq heures, le ciel s'est soudain obscurci, et la tempête s'est déchaînée avec accompagnement d'éclairs et de coups de tonnerre.

Une demi-heure durant, la pluie n'a cessé de tomber avec une extrême abondance qui eût sans doute été des plus favorables aux moissons, si la grêle n'était tombée, elle aussi, avec une certaine persistance.

On croit néanmoins que les récoltes ne sont pas compromises.

Le temps s'est radouci : hier il faisait presque chaud, bien qu'il ait plu une partie de la soirée.

Il se pourrait qu'il plût aussi aujourd'hui. Les agriculteurs se montrent très-satisfaits de ces averses successives dont nos prairies avaient un si grand besoin.

Le Rhône a haussé dans des proportions considérables.

Il était ce matin à son niveau normal. Seulement les eaux sont sales, et le courant est des plus rapides.

On nous fait observer que la statue de Louis XIV sur la place Bellecour, est dans un état de malpropreté intolérable.

Encore quelque temps, et la belle statue sera absolument méconnaissable.

Nous recommandons à la voirie d'aviser promptement. Il est inutile de laisser se détériorer nos monuments les plus justement appréciés.

Voici, d'après le Lyon-Médical, le bulletin sanitaire de Lyon pendant la dernière quinzaine de mai :

L'élément saburral infectieux continue à caractériser l'état médical régnant.

Les fièvres typhoïdes sont bien moins nombreuses. On nous signale encore cependant quelques invasions de date récente.

Le nombre des embarras gastriques et des états maux est toujours assez grand.

Les pneumonies sont très-abondantes et en général assez graves. Peu de bronchites. Les phthisiques continuent à être très-épurés.

Peu de fièvres éruptives ; quelques rares rougeoles ; pas de variolés, pas de varioliques.

Quelques rhumatismes articulaires aigus et quelques érysipèles. On nous signale aussi plusieurs angines diphthériques.

Le bulletin des causes de décès pour Lyon, du 2 mai au 17 mai 1874 (2 semaines), donne les résultats suivants :

Variole, 0 ; Scarlatine, 0 ; Rougeole, 3 ; Fièvres continues, 101 (typhoïde, 99 ; muqueuse, 4 ; catarrhale, 1) ; Erysipèle, 1 ; Bronchite aiguë, 7 ; Pneumonie, 42 ; Pleurésie, 1 ; Dysenterie, 0 ; Diarrhée, 10 ; Cholérine, 1 ; Choléra, 0 ; Angine couenneuse, 3 ; Group, 2 ; Affections puerpérales, 2 ; Affections cérébrales, 46 ; Maladies du cœur, 12 ; Phthisie, 49 ; Catarrhe pulmonaire, 19 ; Autres maladies aiguës, 28 ; Autres maladies chroniques, 63 ; Affections chirurgicales, 19 ; Causes accidentelles, 2 ; Total : 411. — Mort-nés, 36.

Nous recevons d'une dame (est-ce bien d'une dame ?) la lettre suivante, relative à un entrelé que nous avons publié tout dernièrement sur les bonnes d'enfants à Bellecour :

Monsieur le rédacteur,

Rien de plus fâcheux, en effet, et de plus fâcheux, que l'habitude prise depuis longtemps à Lyon d'envoyer nos précieux bébés sur les places publiques aux heures de la musique militaire...

Je le regrette seulement à un point du vue différent du vôtre.

Je ne me sens nullement émue de pitié pour le dommage que peuvent occasionner aux pieds des passants, le choc des petites voitures se frayant un passage ; — merci bien. — Ce qui me préoccupe, c'est le sort de ceux que renferment ces bébés véritables. Comment ne pas frémir du danger que courent ces pauvres petites créatures, confiées de longues heures à de jeunes filles avides de plaisir, et qui, se sentant heureuses au bruit de la grosse caisse, la font subir à leur frêle dépôt...

Qui dira tout ce qu'on a souffert les nerfs délicats des enfants et leurs frêles cerveaux, par les vibrations aiguës et subites des instruments en cuivre ?

Peut-il signaler les autres périls auxquels les enfants sont exposés ?

Ils sont nombreux, et plus longs à signaler que ne le comporte ce simple avis.

Mais, pourquoi conduire les enfants dans les foules ? S'il est vrai que le grand air est nécessaire à leur développement, est-ce là qu'ils le respireront pur et vivifiant ?

La musique est agréable à distance, elle peut distraire et calmer l'enfant, mais à distance la bonne ne s'amuse pas, et il faut avant tout quelle s'amuse !

Ah ! pauvres mères ! Quand tiendrez-vous à honneur de remplir le devoir de veiller nuit et jour sur vos enfants ?

THÉÂTRE. — Nous avons constaté avec plaisir, hier soir, que la salle du Grand-Théâtre était plus garnie pour la représentation de M. Alphonse, que vendredi dernier, pour la première.

La troupe parisienne a également reçu un meilleur accueil, parfaitement mérité, nous sommes heureux de le dire.

Alphonse a été fêté, applaudi et rappelé, et ce n'était que justice.

M. Munié et M<sup>lle</sup> Cassothi ont fait grand plaisir.

Quant à M<sup>lle</sup> Génat, elle a un peu tempéré les éclats de sa voix trop stridente, le mouvement trop automatique de ses gestes.

Le public a compris qu'il ne s'agissait point d'établir de comparaison entre la créatrice du rôle à Lyon et M<sup>lle</sup> Génat, puisque les deux interprètes jouent le rôle de Raymond d'une façon toute différente l'une de l'autre, mais simplement apprécier une artiste intelligente et non sans valeur, tout en constatant l'évidente supériorité de la première interprète.

Aux Variétés, on donnait la Closerie des Genêts.

Ci s'est là la troupe que M. Lamy compte nous donner cet hiver, nous sommes fâchés de lui dire d'ores et déjà qu'il fera bien de la renouveler en partie.

L'appel interjeté par le Cercle des ouvriers sur métravaux au jugement du tribunal correctionnel qui a été rendu le mois dernier, viendra devant la cour demain mardi, 26 du courant.

Les travaux de remblai et de construction exécutés sur l'emplacement de l'île de Bechevelin, ne permettent guère, tels qu'on les voit aujourd'hui, de supposer que l'ancien lit du Rhône qui avait fini par emporter cette île, et qui est aujourd'hui comblé, aurait pu donner lieu à un procès dont le point de départ remonte à 1821, et dont la discussion a encore pris, samedi, toute l'audience de la 1<sup>re</sup> chambre du tribunal civil.

M<sup>lle</sup> Morin a soutenu les intérêts de la ville, et M<sup>lle</sup> Mathéon, dans sa réplique, ceux des parties intéressées à faire valoir leurs droits de propriétaires.

Nous ferons connaître le jugement qui interviendra lorsque M. l'avocat de la République aura conclu, samedi prochain.

Des plans détaillés des quartiers de la rive gauche du Rhône, très curieux comme étude de ces quartiers à l'époque peu reculée où ils étaient presque entièrement déserts, ont été déroulés sous les yeux du tribunal. L'histoire locale ne manquera pas d'en faire son profit.

A la même audience, le président demande

à une femme ou fille Elisabeth Meyer où elle habite :

— J'ai une tente.

— Mais vous n'y couchez pas ?

— Je couche dedans.

Tout s'explique. Elle ne couche plus chez une tante, mais à l'abri d'une tente de soldat, qu'elle a prise, on ne sait encore où, si elle ne lui a pas été donnée, toutefois, par quelqu'un. Ou dresse-t-elle cette tente ? autre mystère que la justice va éclaircir.

Elisabeth Meyer se livre à un singulier genre de vol, au vol des petites voitures d'enfants que les bonnes conduisent aux promenades.

Elle en a vendu une trois francs, parce que le père de l'enfant qui venait de mourir, ne voulait plus voir la voiture et l'avait chargée de la vendre à tout prix.

Bientôt elle en présente une seconde. C'étaient trop de deuils à la fois, et le marchand fit arrêter Elisabeth Meyer, qui a été renvoyée à une audience prochaine pour plus ample informé sur son compte.

J. D..., garçon boulanger, doit être un légitimiste avancé, si l'on en juge par son amour pour les couronnes.

Il a disparu, l'autre jour, de chez son patron en emportant une corbeille pleine de couronnes de pain qu'il a négligé de porter aux pratiques.

Traduit pour ce fait devant le tribunal correctionnel, D... a été condamné à un mois de prison.

Hier matin, M<sup>lle</sup> A... passant sur le trottoir de la place Henri IV pour se rendre chez elle, s'est soudain sentie prise de douleurs terribles qui la forcèrent de s'arrêter.

Une demi-heure après, elle rentra à son domicile

DEPÊCHES D'HIER

MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 23 mai, 10 h. 5, s.

Le maréchal de Mac-Mahon a répondu au prince de Hohenlohe : « Je suis heureux d'entendre l'empereur m'exprimer de nouveau par votre bouche son désir de continuer et de développer les bonnes relations existant entre l'Allemagne et la France. Je partage ces sentiments et me félicite que votre souverain ait choisi Votre Altesse pour le représenter parmi nous ; sa haute position et ses qualités personnelles la désignent tout particulièrement pour cette importante mission. »

Rome, 23 mai.

La Chambre a approuvé un amendement accepté par le ministre déclarant que la nullité des actes non enregistrés n'est pas applicable aux contrats commerciaux stipulés à l'étranger et avec les étrangers.

L'Economista annonce qu'une convention postale supplémentaire a été signée le 15 mai à Paris entre l'Italie et la France. Cette convention réduit à 15 francs par kilogramme la taxe du transit des lettres destinées de l'Italie à l'Angleterre, et à 10 francs pour les lettres destinées à la Belgique.

Par suite de cette concession, il est probable que les administrations postales d'Italie et d'Angleterre se décideront à reprendre la voie de France pour le transit des lettres destinées réciproquement aux deux pays.

Rome, 23 mai.

Hier le pape n'est pas sorti de ses appartements et n'a reçu personne à cause d'un rhume, que l'on assure, toutefois, être très-léger.

Santander, 23 mai.

Le maréchal Concha attend à Vittoria l'argent et les munitions qu'il a demandés à Madrid.

Bilbao est tranquille. Don Carlos a fait une chute de cheval à Durango, où il est souffrant.

Madrid, 23 mai.

Environ 13,000 voyageurs, allant à San Ysidro, sont venus à Madrid par des trains de plaisir.

Barcelona, 23 mai.

Les carlistes ont levé le blocus de Girone. Le général Saballs est à Vich avec quatre compagnies de guides, 150 mazzos de escuadra et 80 chevaux.

Saballs aurait refusé de céder un seul cheval pour l'escorte de don Alphonse et de dona Blanca.

A Torella, les carlistes auraient crié : « Vive Saballs ! A bas don Alphonse ! » Les carlistes attribuent aux infants leur défaite de Prats-de-Lusanes.

Santander, 22 mai.

La bande de Navarrete a surpris et entouré une colonne de volontaires dans la province de Santander. L'émotion est vive. Une colonne se forme pour aller les délivrer. On attend des renforts.

Le maréchal Concha est entré à Vittoria. Le travail des mines de Somorostro est suspendu par crainte des bandes carlistes. On croit que ces derniers sont assez nombreux dans la province.

Liverpool, 23 mai.

Il résulte des avis de Valparaiso, en date du 7 avril, apportés par le vapeur Briannia, que le gouvernement chilien, à la suite des réclamations du ministre anglais, a mis le capitaine Hyde en liberté. La question d'indemnité n'est pas encore réglée.

M. Le Royer s'oppose aux conclusions du rapport, lesquelles proposent de renvoyer la pétition au ministre des travaux publics ; il ajoute que quand un aventure se captaux dans une affaire, on doit courir le risque de la mauvaise comme de la bonne fortune.

L'Etat n'a pas à intervenir dans les combinaisons malheureuses. C'est tant pis pour ceux qui placent leurs fonds dans des mains inhabiles.

M. Caillaux, le nouveau ministre des travaux publics, appuie l'ordre du jour proposé par M. Le Royer, lequel est voté à la presque unanimité.

Une pétition relative à la dérivation des eaux de la Vanne, soulevée également une discussion.

M. Guichard se fait l'écho des protestations des habitants de Sens contre la dérivation des eaux de la Vanne qui profite à Paris, mais en ruinant 20 communes, et demande le renvoi au ministre.

M. Vautrain s'oppose au renvoi et dit que la ville de Paris a fait construire à Sens un marché coûtant 200 mille francs ; quant aux 26 millions auxquels M. Guichard fait allusion, et sur lesquels on voudrait que la ville de Paris donnât une indemnité aux communes ruinées, M. Vautrain explique qu'ils ne sont pas destinés à Paris, mais à indemniser les propriétaires suburbains ruinés par le génie militaire pour les besoins de la défense nationale.

Sur la proposition du ministre, l'Assemblée vote l'ordre du jour.

L'Assemblée décide, sur la proposition de plusieurs membres, qu'elle s'ajourne à jeudi, afin de laisser aux nouveaux ministres le temps de prendre possession des affaires, et la séance est levée à 5 h. 15.

VERSAILLES

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

23 mai, 2 h.

Le nouveau cabinet s'est réuni ce matin à neuf heures, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

A la suite de ce conseil, les ministres ont pris possession de leurs ministères respectifs et se sont occupés de constituer leur cabinet.

M. Desjardins, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique, avait donné sa démission, mais, sur les instances du président de la République, et des membres du cabinet, il garde provisoirement ses fonctions.

Le poste de sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur est supprimé. Il sera remplacé par un secrétaire général du ministère de l'Intérieur pris en dehors de l'Assemblée. Le choix du ministre de l'Intérieur pour le titulaire de cette fonction n'est pas encore arrêté.

M. Charles Aylies, chef de cabinet de M. de Fourtou, ministre de l'Instruction publique, est nommé chef de cabinet du ministre de l'Intérieur.

On assure que M. Baragon, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, est nommé sous-secrétaire d'Etat à la justice en remplacement de M. Vente qui se retire.

On pense que M. Lefebvre conserve ses fonctions de sous-secrétaire d'Etat aux finances.

Les dépeches qui arrivent de la province, tant des préfets que d'industriels importants, constatent le bon effet qu'a produit la solution de la crise ministérielle.

Dans les cercles parlementaires on pense que le ministère sera essentiellement un cabinet d'affaires chargé de faire aboutir les lois constitutionnelles, en s'en remettant à la décision de l'Assemblée sur la question de la transmission des pouvoirs qui divise la majorité.

L'ancienne majorité tout entière manifeste des dispositions favorables au nouveau cabinet.

Le commandement du 8<sup>e</sup> corps d'armée à Tours, vacant par suite de l'élevation de M. de Cissé à la vice-présidence du conseil, a été, dit-on, offert à M. le général du Barail.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 23 mai 1874.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

La séance est ouverte à 2 h. 40 m.

L'ordre du jour appelle des rapports de pétitions.

M. Taillefert rapporte des pétitions au milieu du bruit des conversations particulières.

Vers trois heures, M. Buffet réclame avec énergie le silence.

Mais le bruit des conversations particulières recommence bientôt et ne permet pas même de savoir quel est l'objet des pétitions que rapporte M. Taillefert.

La plupart des nouveaux ministres sont au banc du gouvernement et y reçoivent les félicitations de beaucoup de leurs collègues de la droite. M. de Broglie vient serrer la main de M. Grivart, ministre de l'Agriculture et du Commerce.

M. d'Albade de Barrau lit un rapport concluant à la validation de l'élection de M. Dannele Bernardin dans la Haute-Marne. Ces conclusions sont adoptées.

Dépôt de plusieurs projets de loi, entr'autres par M. Gordier sur le budget du ministre de l'Agriculture en 1875.

M. Taillifer et Faye lisent plusieurs rapports de pétitions. Le bruit des conversations particulières couvre leurs voix.

La première est la pétition des anciens actionnaires du chemin de fer de Graissessac à Béziers.

M. Le Royer s'oppose aux conclusions du rapport, lesquelles proposent de renvoyer la pétition au ministre des travaux publics ; il ajoute que quand un aventure se captaux dans une affaire, on doit courir le risque de la mauvaise comme de la bonne fortune.

L'Etat n'a pas à intervenir dans les combinaisons malheureuses. C'est tant pis pour ceux qui placent leurs fonds dans des mains inhabiles.

M. Caillaux, le nouveau ministre des travaux publics, appuie l'ordre du jour proposé par M. Le Royer, lequel est voté à la presque unanimité.

Une pétition relative à la dérivation des eaux de la Vanne, soulevée également une discussion.

M. Guichard se fait l'écho des protestations des habitants de Sens contre la dérivation des eaux de la Vanne qui profite à Paris, mais en ruinant 20 communes, et demande le renvoi au ministre.

M. Vautrain s'oppose au renvoi et dit que la ville de Paris a fait construire à Sens un marché coûtant 200 mille francs ; quant aux 26 millions auxquels M. Guichard fait allusion, et sur lesquels on voudrait que la ville de Paris donnât une indemnité aux communes ruinées, M. Vautrain explique qu'ils ne sont pas destinés à Paris, mais à indemniser les propriétaires suburbains ruinés par le génie militaire pour les besoins de la défense nationale.

Sur la proposition du ministre, l'Assemblée vote l'ordre du jour.

L'Assemblée décide, sur la proposition de plusieurs membres, qu'elle s'ajourne à jeudi, afin de laisser aux nouveaux ministres le temps de prendre possession des affaires, et la séance est levée à 5 h. 15.

Réception de l'ambassadeur d'Allemagne

Hier à eu lieu, au palais de l'Élysée, la réception en audience solennelle du nouvel ambassadeur d'Allemagne, M. le prince de Hohenlohe, qui a remis au président de la République ses lettres de créance.

L'ambassadeur d'Allemagne a dit : Monsieur le président, S. M. l'empereur d'Allemagne ayant daigné me nommer son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès de la République française, j'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence la lettre qui m'accrédite en cette qualité.

Sa Majesté en me confiant une aussi haute mission m'a recommandé de mettre tous mes soins à continuer et développer les bonnes relations entre les deux pays.

Quant à moi, M. le président, je vous prie de croire à la loyauté de mes intentions et aux efforts que je ferai pour maintenir la bonne intelligence qui existe entre les deux gouvernements.

Le maréchal président a répondu en exprimant, à son tour, les assurances les plus amicales et en ajoutant qu'il ne pouvait que se féliciter du choix fait par l'empereur d'Allemagne, d'un homme aussi considérable que le prince de Hohenlohe, pour le représenter auprès du gouvernement de la France.

reparaître dans une combinaison d'où son programme est évidemment banni. Il faut croire qu'il a cédé, comme on l'assure, aux sollicitations de ses amis qui ont fait valoir la nécessité d'avoir aux affaires étrangères une politique suivie.

Or, il est certain que dans plusieurs circonstances fort délicates, M. Decazes a épargné, sur son esprit, conciliant et ferme à la fois, des complications toujours périlleuses dans la situation où se trouve la France.

M. de Fourtou a été ministre de M. Thiers ; il est vrai qu'il est entré à pleines voiles dans les eaux du 24 mai, mais enfin il n'y a pas lieu de l'accuser de visées royalistes et, en ce qui touche l'organisation des pouvoirs du maréchal par les lois constitutionnelles, il a été très-net dans un discours adressé à l'association polytechnique.

Il est vrai que le cabinet ne veut pas se mêler de questions constitutionnelles, en sorte que les antécédents de M. de Fourtou, ne sont pour rien du tout pour le moment. On dit cependant qu'il n'a accepté qu'à contre-cœur et sous réserves. Ces réserves se rapportent sans doute à ces mêmes lois constitutionnelles que M. de Fourtou ne voudrait pas abandonner absolument à l'arbitraire de l'Assemblée ; mais tout cela n'est qu'hypothèse.

M. Magne aurait d'abord refusé, il accepte sur les sollicitations pressantes et télégraphiques du maréchal ; il représente le bonapartisme, mais, il faut le dire, sans grand enthousiasme.

M. de Montaignac est à la frontière du centre droit et de la droite ; mais on le représente surtout comme clérical.

M. de Cumont, qui prend l'Instruction publique, est un légitimiste-clérical de la nuance de M. de Falloux ; avec M. Waddington, qui est protestant, il n'eût pas été dangereux ; livré à ses penchants et à ses amitiés, il mettra l'Université entre les mains des influences cléricales, ce qui est très-grave au moment même où il est question de discuter la loi sur l'enseignement supérieur.

M. Caillaux passe pour libéral : il siège à la limite du centre droit et du centre gauche ; il est de ce groupe d'hésitants qui, au 24 mai, ont d'abord voté pour M. Thiers, puis contre, puis se sont abstenus et ont ensuite voté sans ardeur pour le duc de Broglie.

M. Grivart est membre du centre droit et de la commission des Trente, où il a souvent voté avec M. Dufaure, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire.

En somme, il n'y a dans ce cabinet de très redoutable que la présence de MM. Magne et de Cumont ; mais le cabinet lui-même est mauvais par les circonstances qui ont précédé son avènement et par le caractère que le maréchal a voulu lui donner.

Ceci me ramène en arrière ; j'en profite pour éclairer et pour compléter mes renseignements d'hier.

C'est avant hier soir que l'entrepris de MM. Decazes, de Goulard et d'Audiffret-Pasquier a été définitivement enrayée. MM. Mathieu Bodet et Cézanne avaient obtenu l'adhésion de M. Waddington, qui prenait l'Instruction publique, M. de Cumont gardait les cultes. C'était le premier pas sur le terrain de la majorité parlementaire manifestée par le vote du 16 mai.

Et ce résultat était d'autant plus important que non-seulement MM. d'Audiffret et Decazes, mais encore MM. Tailhand et de Cumont y donnaient leur adhésion. Bien mieux, on acceptait des deux côtés les termes d'un programme comprenant le septennat républicain impersonnel et une constitution au bout des sept années. Ce programme fut rédigé par écrit et signé par les députés présents ; M. Waddington en avait même emporté un double. Il était, je crois, sept heures du soir. A sept heures 1/4, me dit-on, M. Waddington avait averti que MM. Tailhand et de Cumont, après avoir consulté la droite modérée, retiraient leur adhésion au programme et se retireraient eux-mêmes si ce programme était maintenu.

C'était le moment de sacrifier la droite et de remplacer MM. Tailhand et de Cumont par deux membres du centre gauche de la nuance de M. de Goulard. Ce procédé était d'autant plus infaillible que M. Dufaure avait déjà promis à M. Waddington la voix de tous ses amis ; mais le maréchal déclara qu'il ne pouvait ni ne voulait se séparer de la droite, qui l'avait porté au pouvoir le 24 mai ; devant ce parti du maréchal, MM. Mathieu Bodet, Cézanne et Waddington n'avaient plus qu'à se retirer. C'est ce qu'ils firent aussitôt.

Toutefois, le maréchal, après avoir vu M. Buffet et lui avoir demandé vainement de se charger de la formation d'un cabinet, sollicita MM. d'Audiffret, de Goulard et Decazes d'accepter un programme et faisant appel à une majorité déterminée, mais la résolution du président de la République était prise.

En revenant toujours au point fixe du 24 mai et si s'occupa aussitôt de distribuer lui-même les portefeuilles.

Ce qui montre du reste que le maréchal ne se rendait peut-être pas tout à fait compte du véritable caractère de son initiative, c'est qu'il fit offrir ce portefeuille de l'Agriculture et des Travaux publics. Il lui aurait simplement dit : Je sais que vous représentez un certain nombre de voix au centre gauche.

Vous-les-voilà entrés dans le cabinet d'affaires que je me décide à constituer moi-même ? M. Waddington aurait répondu que s'il prenait un portefeuille, ce serait le portefeuille de l'Instruction publique, que d'ailleurs il ne pouvait pas entrer dans un cabinet qui n'aurait pas pour programme la République septennale. Le maréchal qualifia ce programme, pourtant peu révolutionnaire, dans des termes que M. Waddington ne crut pas devoir insister davantage.

En somme, on est fort incertain sur ce que va dire et faire le cabinet ; je crois qu'il aimera mieux ne rien dire et ne rien faire du tout et que c'est peut-être là le point le plus important de son programme. Pour les lois consti-

tutionnelles, il s'en remettra à l'Assemblée et aux commissions parlementaires.

On espère que les ministres se présenteront aujourd'hui même devant l'Assemblée ; mais il a fallu recevoir l'ambassadeur d'Allemagne et le ministre de Portugal, ce qui a appelé à Paris MM. Decazes, de Cissé et le président de la République lui-même. On a même dû supposer que le cabinet n'est pas fâché de ce retard qui lui permettra de réfléchir un peu plus à loisir sur ce qu'il faudra dire à l'Assemblée.

A Versailles, on notait particulièrement l'attitude satisfaite des bonapartistes. L'extrême droite ne saurait être mécontente, puisque les lois constitutionnelles sont jusqu'à un certain ordre laissées de côté. Il ne serait donc pas impossible que la majorité du 24 mai ne se retrouvât finalement sur les lois ordinaires.

24 mai.

Il y a en ce moment de toutes parts comme un mot d'ordre de ne pas engager la lutte, de ne pas même poser des questions. La plupart des journaux qui ont servi d'organe à feu la majorité du 24 mai se réservent, attendent, observent.

Les feuilles de l'extrême droite déclarent qu'elles n'ont rien à dire du cabinet, sauf qu'il doit abandonner les lois constitutionnelles s'il ne veut pas périr comme son prédécesseur. La droite modérée (Gazette de France) se plaint de ce que ce cabinet n'est pas pris tout entier dans ses rangs ; pourtant c'est la droite modérée qui est le plus fortement représentée, les cultes et la justice, la marine, les finances et l'école. Notez que la justice accueille encore M. Baragon, transfuge du ministère de l'Intérieur. Le centre droit (Français et Journal de Paris) déclare avec résignation que le maréchal n'avait rien de mieux à faire et que le cabinet rendra assez de services s'il administre convenablement les affaires courantes de l'Etat.

La Presse gémit sur l'échec de la conjonction des centres, mais se console en pensant que le cabinet, par cela seul qu'il met un terme à la crise, écarte l'éventualité de la dissolution.

Les organes républicains avancés concluent à la dissolution et, en attendant, ils expriment l'avis qu'il faut laisser nouveau le cabinet aux prises avec les difficultés de tout genre qui ne peuvent manquer de l'assaillir.

Le cabinet lui-même n'est pas pressé d'agir, il n'est même pas pressé de se montrer ; hier il a échappé à cette nécessité cruelle en recevant, dans la personne de deux de ses membres, les ministres d'Allemagne et de Portugal.

En même temps, un membre du centre droit, M. Paris, rendait à ses amis du cabinet le service de demander quatre jours de vacances que l'Assemblée s'est accordée à elle-même avec un empressement d'ailleurs fort naturel puisqu'il n'y a rien du tout d'important à l'ordre du jour.

Enfin le cabinet a décidé, après sa première réunion d'hier, de ne tenir aucune autre avant mercredi prochain. Et franchement de ce n'est pas trop de ce délai pour voir un peu clair dans l'état de l'Assemblée et du cabinet lui-même.

Nous en sommes donc encore réduits aux récits rétrospectifs et aux conjectures ; il se confirme que M. d'Audiffret-Pasquier a protesté assez vivement en présence du maréchal contre le refus du chef de l'Etat de poursuivre la formation d'un cabinet parlementaire dans les conditions où cette formation apparaissait comme possible. Et, à ce propos, je dois dire que, contrairement à mes premiers renseignements, MM. Tailhand et de Cumont n'avaient pas signé le programme de M. d'Audiffret déjà accepté et signé par M. Waddington et ses six collègues en expectative ; seulement ils ne l'avaient pas rejeté a priori, preuve qu'eux-mêmes n'y étaient pas contraires ; ils voulaient, avant d'y adhérer, le soumettre à leurs amis, lesquels n'en ont pas voulu.

Il fallait s'attendre à ce résultat, la réunion présidée par M. de Kerdrel ne pouvait pas admettre la République septennale. C'est alors que M. d'Audiffret-Pasquier proposa au maréchal de prendre deux membres du centre droit à la place de MM. de Cumont et Tailhand. Le maréchal refusa. C'est ici que se place la protestation de M. d'Audiffret.

Ainsi la première tentative d'union des centres a échoué au moment même où l'on touchait le but, et elle a échoué par la volonté du président de la République lui-même qui pourtant y eut trouvé le plus solide point d'appui pour l'avenir de son gouvernement. Je crois que cet échec est un malheur ; je crois que ce concours du centre droit et du centre gauche était l'une des meilleures cartes qu'on put encore jouer dans l'intérêt de la paix publique et de l'Assemblée elle-même. Il ne faut pas désespérer d'ailleurs, les lois constitutionnelles reviendront bon gré mal gré, et on ne peut les voter que par cette même union que le maréchal a dédaignée et qui le sauvera peut-être.

Comment viendront-elles ces lois d'achoppement ? Il faut constater d'abord que, d'après les Français, le maréchal a manifesté en présences des délégués de la droite la ferme intention où il était de demander à l'Assemblée qu'on procédât sans retard à l'organisation de ses pouvoirs ; d'autre part on annonce que le centre droit et la droite modérée demanderont dans quelques jours l'ouverture du débat sur la loi municipale d'abord, sur la loi électorale ensuite. Or le gouvernement, qui avait d'abord songé à se désintéresser dans la question, appuiera les propositions du centre droit et de la droite modérée. Enfin le gouvernement, qui devait se borner à l'expédition des affaires, poursuivra l'organisation constitutionnelle du pouvoir actuel. Il laissera de côté, il est vrai, la question de la transmission des pouvoirs, mais il pressera les travaux de la commission au sujet de la Chambre haute. Or on sait que l'extrême droite, ni les bonapartistes ne veulent de loi électorale ni de loi sur la Chambre haute, dans les conditions où ces deux lois sont présentées. Donc voilà une nouvelle crise ministérielle en perspective : alors peut-être le maréchal regrettera de n'avoir pas écouté les sages conseils de MM. d'Audiffret-Pasquier, de Goulard, Mathieu Bodet, Cézanne et Waddington.

L'agence Havas affirme, suivant l'usage, que le cabinet est parfaitement uni d'intentions et d'idées. Ce sont là des affirmations qu'on prodigue d'autant plus volontiers qu'elles sont moins solides. J'ai lieu de penser, en effet, que dans la première réunion des conseils tenu hier matin, un débat assez vif s'est élevé entre MM. Tailhand et de Cumont d'un côté, et M. Decazes, de Fourtou et Grivart de l'autre.

Il est curieux que la constitution du cabinet nouveau, cabinet qui est le témoignage le plus

mouvement qui entraîne les cours dans une voie de hausse continue depuis près de deux ans. La fabrique lyonnaise et les autres fabricants du continent ont produit depuis la guerre au moins autant, peut-être davantage que pendant les années qui l'ont précédée ; les cours des conditions des soies sont à peu près les mêmes. Mais il s'est produit un fait en témoignage. Les prix qu'on lui offre pour ses étoffes ne sont d'ailleurs pas faits pour l'encourager à sortir de l'état d'expectative qu'elle s'est imposée comme règle de conduite. Elle a cependant reçu cette semaine quelques commissions de couleur assez importantes pour la saison d'hiver.

La fabrique est, en général, peu approvisionnée ; elle n'achète cependant qu'au jour le jour, au fur et à mesure de ses besoins ; car sa conviction faite est que la soie ne manquera pas, quoiqu'il arrive. Les prix qu'on lui offre pour ses étoffes ne sont d'ailleurs pas faits pour l'encourager à sortir de l'état d'expectative qu'elle s'est imposée comme règle de conduite. Elle a cependant reçu cette semaine quelques commissions de couleur assez importantes pour la saison d'hiver.

Les stocks laissés à notre insu par les dernières campagnes, s'ajoutant les uns aux autres, constituent aujourd'hui un approvisionnement qui nous permettrait presque de nous passer d'une récolte qui s'annonce partout de voir être supérieure à ses devancières.

La fabrique est, en général, peu approvisionnée ; elle n'achète cependant qu'au jour le jour, au fur et à mesure de ses besoins ; car sa conviction faite est que la soie ne manquera pas, quoiqu'il arrive. Les prix qu'on lui offre pour ses étoffes ne sont d'ailleurs pas faits pour l'encourager à sortir de l'état d'expectative qu'elle s'est imposée comme règle de conduite. Elle a cependant reçu cette semaine quelques commissions de couleur assez importantes pour la saison d'hiver.

Les stocks laissés à notre insu par les dernières campagnes, s'ajoutant les uns aux autres, constituent aujourd'hui un approvisionnement qui nous permettrait presque de nous passer d'une récolte qui s'annonce partout de voir être supérieure à ses devancières.

La fabrique est, en général, peu approvisionnée ; elle n'achète cependant qu'au jour le jour, au fur et à mesure de ses besoins ; car sa conviction faite est que la soie ne manquera pas, quoiqu'il arrive. Les prix qu'on lui offre pour ses étoffes ne sont d'ailleurs pas faits pour l'encourager à sortir de l'état d'expectative qu'elle s'est imposée comme règle de conduite. Elle a cependant reçu cette semaine quelques commissions de couleur assez importantes pour la saison d'hiver.

Les stocks laissés à notre insu par les dernières campagnes, s'ajoutant les uns aux autres, constituent aujourd'hui un approvisionnement qui nous permettrait presque de nous passer d'une récolte qui s'annonce partout de voir être supérieure à ses devancières.

La fabrique est, en général, peu approvisionnée ; elle n'achète cependant qu'au jour le jour, au fur et à mesure de ses besoins ; car sa conviction faite est que la soie ne manquera pas, quoiqu'il arrive. Les prix qu'on lui offre pour ses étoffes ne sont d'ailleurs pas faits pour l'encourager à sortir de l'état d'expectative qu'elle s'est imposée comme règle de conduite. Elle a cependant reçu cette semaine quelques commissions de couleur assez importantes pour la saison d'hiver.

Les stocks laissés à notre insu par les dernières campagnes, s'ajoutant les uns aux autres, constituent aujourd'hui un approvisionnement qui nous permettrait presque de nous passer d'une récolte qui s'annonce partout de voir être supérieure à ses devancières.

La fabrique est, en général, peu approvisionnée ; elle n'achète cependant qu'au jour le jour, au fur et à mesure de ses besoins ; car sa conviction faite est que la soie ne manquera pas, quoiqu'il arrive. Les prix qu'on lui offre pour ses étoffes ne sont d'ailleurs pas faits pour l'encourager à sortir de l'état d'expectative qu'elle s'est imposée comme règle de conduite. Elle a cependant reçu cette semaine quelques commissions de couleur assez importantes pour la saison d'hiver.

Les stocks laissés à notre insu par les dernières campagnes, s'ajoutant les uns aux autres, constituent aujourd'hui un approvisionnement qui nous permettrait presque de nous passer d'une récolte qui s'annonce partout de voir être supérieure à ses devancières.

La fabrique est, en général, peu approvisionnée ; elle n'achète cependant qu'au jour le jour, au fur et à mesure de ses besoins ; car sa conviction faite est que la soie ne manquera pas, quoiqu'il arrive. Les prix qu'on lui offre pour ses étoffes ne sont d'ailleurs pas faits pour l'encourager à sortir de l'état d'expectative qu'elle s'est imposée comme règle de conduite. Elle a cependant reçu cette semaine quelques commissions de couleur assez importantes pour la saison d'hiver.

Les stocks laissés à notre insu par les dernières campagnes, s'ajoutant les uns aux autres, constituent aujourd'hui un approvisionnement qui nous permettrait presque de nous passer d'une récolte qui s'annonce partout de voir être supérieure à ses devancières.

La fabrique est, en général, peu approvisionnée ; elle n'achète cependant qu'au jour le jour, au fur et à mesure de ses besoins ; car sa conviction faite est que la soie ne manquera pas, quoiqu'il arrive. Les prix qu'on lui offre pour ses étoffes ne sont d'ailleurs pas faits pour l'encourager à sortir de l'état d'expectative qu'elle s'est imposée comme règle de conduite. Elle a cependant reçu cette semaine quelques commissions de couleur assez importantes pour la saison d'hiver.

Les stocks laissés à notre insu par les dernières campagnes, s'ajoutant les uns aux autres, constituent aujourd'hui un approvisionnement qui nous permettrait presque de nous passer d'une récolte qui s'annonce partout de voir être supérieure à ses devancières.

La fabrique est, en général, peu approvisionnée ; elle n'achète cependant qu'au jour le jour, au fur et à mesure de ses besoins ; car sa conviction faite est que la soie ne manquera pas, quoiqu'il arrive. Les prix qu'on lui offre pour ses étoffes ne sont d'ailleurs pas faits pour l'encourager à sortir de l'état d'expectative qu'elle s'est imposée comme règle de conduite. Elle a cependant reçu cette semaine quelques commissions de couleur assez importantes pour la saison d'hiver.

Les stocks laissés à notre insu par les dernières campagnes, s'ajoutant les uns aux autres, constituent aujourd'hui un approvisionnement qui nous permettrait presque de nous passer d'une récolte qui s'annonce partout de voir être supérieure à ses devancières.

La fabrique est, en général, peu approvisionnée ; elle n'achète cependant qu'au jour le jour, au fur et à mesure de ses besoins ; car sa conviction faite est que la soie ne manquera pas, quoiqu'il arrive. Les prix qu'on lui offre pour ses étoffes ne sont d'ailleurs pas faits pour l'encourager à sortir de l'état d'expectative qu'elle s'est imposée comme règle de conduite. Elle a cependant reçu cette semaine quelques commissions de couleur assez importantes pour la saison d'hiver.

Les stocks laissés à notre insu par les dernières campagnes, s'ajoutant les uns aux autres, constituent aujourd'hui un approvisionnement qui nous permettrait presque de nous passer d'une récolte qui s'annonce partout de voir être supérieure à ses devancières.

La fabrique est, en général, peu approvisionnée ; elle n'achète cependant qu'au jour le jour, au fur et à mesure de ses besoins ; car sa conviction faite est que la soie ne manquera pas, quoiqu'il arrive. Les prix qu'on lui offre pour ses étoffes ne sont d'ailleurs pas faits pour l'encourager à sortir de l'état d'expectative qu'elle s'est imposée comme règle de conduite. Elle a cependant reçu cette semaine quelques commissions de couleur assez importantes pour la saison d'hiver.

Les stocks laissés à notre insu par les dernières campagnes, s'ajoutant les uns aux autres, constituent aujourd'hui un approvisionnement qui nous permettrait presque de nous passer d'une récolte qui s'annonce partout de voir être supérieure à ses devancières.

La fabrique est, en général, peu approvisionnée ; elle n'achète cependant qu'au jour le jour, au fur et à mesure de ses besoins ; car sa conviction faite est que la soie ne manquera pas, quoiqu'il arrive. Les prix qu'on lui offre pour ses étoffes ne sont d'ailleurs pas faits pour l'encourager à sortir de l'état d'expectative qu'elle s'est imposée comme règle de conduite. Elle a cependant reçu cette semaine quelques commissions de couleur assez importantes pour la saison d'hiver.

Les stocks laissés à notre insu par les dernières campagnes, s'ajoutant les uns aux autres, constituent aujourd'hui un approvisionnement qui nous permettrait presque de nous passer d'une récolte qui s'annonce partout de voir être supérieure à ses devancières.

La fabrique est, en général, peu approvisionnée ; elle n'achète cependant qu'au jour le jour, au fur et à mesure de ses besoins ; car sa conviction faite est que la soie ne manquera pas, quoiqu'il arrive. Les prix qu'on lui offre pour ses étoffes ne sont d'ailleurs pas faits pour l'encourager à sortir de l'état d'expectative qu'elle s'est imposée comme règle de conduite. Elle a cependant reçu cette semaine quelques commissions de couleur assez importantes pour la saison d'hiver.

Les stocks laissés à notre insu par les dernières campagnes, s'ajoutant les uns aux autres, constituent aujourd'hui un approvisionnement qui nous permettrait presque de nous passer d'une récolte qui s'annonce partout de voir être supérieure à ses devancières.

La fabrique est, en général, peu approvisionnée ; elle n'achète cependant qu'au jour le jour, au fur et à mesure de ses besoins ; car sa conviction faite est que la soie ne manquera pas, quoiqu'il arrive. Les prix qu'on lui offre pour ses étoffes ne sont d'ailleurs pas faits pour

Section des fruits et légumes.

Les approvisionnements deviennent de plus en plus forts en fruits rouges et en légumes.

Fruits frais.

Bigarreaux de mai, déjà d'une bonne maturité et d'une belle grosseur, de 1 fr. 50 à 2 fr. le kil.

MARCHÉS EN GROS DES BESTIAUX DE LYON-VAISE

Depuis notre dernier bulletin, nous n'avons aucun changement à constater dans les cours.

TR. DENIS.

Membre de la Société des Agriculteurs de France.

REVUE FINANCIÈRE

La chute du ministère et la crise politique qui l'a suivie, n'ont causé d'abord qu'une faible impression sur la Bourse; jusqu'à la dernière heure le marché a été vaillamment soutenu.

Le bilan de la Banque de France accuse une nouvelle diminution de 47 millions du Portefeuille; ces diminutions successives, concordant avec la situation défavorable de notre commerce extérieur et le ralentissement du trafic de nos Compagnies de chemins de fer, font ressortir un en-

semble de faits peu satisfaisants pour notre pays. Il ne faut pas cependant s'en alarmer outre mesure, les pays voisins n'étant pas mieux partagés que nous sous ce rapport.

A Londres, des arrivages importants de numéraire d'Amérique, d'Australie et du Brésil ont sensiblement tendu le taux de l'escompte sur le marché libre; les transactions s'y font aux environs de 3 1/2 0/0, c'est-à-dire à 1/2 0/0 au-dessous du taux officiel de la Banque d'Angleterre.

(Circulaire du Crédit Lyonnais.)

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, 23 mai.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, SYRIE, BÉNIGALE, GANTON, JAPON, POIDS. Rows include various silk types and their weights.

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, SYRIE, BÉNIGALE, GANTON, JAPON, POIDS. Rows include various silk types and their weights.

AVIGNON, 23 mai.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, SYRIE, BÉNIGALE, GANTON, JAPON, POIDS. Rows include various silk types and their weights.

AUBERNAIS, 23 mai.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, SYRIE, BÉNIGALE, GANTON, JAPON, POIDS. Rows include various silk types and their weights.

VALÈNCE, 23 mai.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, SYRIE, BÉNIGALE, GANTON, JAPON, POIDS. Rows include various silk types and their weights.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

du 23 mai.

Table with columns: THERMOMÈTRE, PRESSION, ÉTAT, VENT. Rows show temperature, pressure, and weather conditions.

SITUATION GÉNÉRALE.

La pression est faible et le ciel pluvieux sur la France, le temps est calme et le ciel s'éclaircit sur l'Italie.

GRAND-THEÂTRE

MONSIEUR ALPHONSE

par M. Alexandre Dumas, de l'Académie française.

CONCERTS BELLECOUR

Lundi, 25 mai, à 8 heures 1/2 du soir.

Le Domino noir, ouverture. Splendeur de Byzance, mazurka.

Si j'étais Roi, ouverture. La Vague, valse.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me NÉRARD, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, n. 89, successeur de Me TREPPOZ.

VENTE

par la voie de folle enchère, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, place de Roanne, en un seul lot.

D'UNE PROPRIÉTÉ

d'agrément et de produit, sise à Lyon, à l'angle de la rue Racine, et du chemin de la Cornée-Cerf, formant le deuxième lot des immeubles, vendus au pré-

Etude de Me FONNORNE, huissier, rue Ferrandière, 34.

VENTE FORCÉE

Le vendredi vingt-neuf mai courant, à onze heures du matin, à Lyon-Vaise, sur les lieux où ils se trouvent, rue de Paris et où Jaur, il sera vendu aux enchères et comptant les matériaux d'un pavillon-chalet et d'une hangerie, bons à démolir, ainsi que tuiles, briques, clochetons, échelle, etc., etc.

Etude de Me COTTET, huissier, rue de Lyon, 50.

Le mercredi, vingt-cinq mai courant, à onze heures du matin, il sera procédé sur la place des Hospices, à Lyon, à la vente de tables, chaises, buffet, pèdes à four, commode, glace, guéridon, métier à fabriquer la soie, avec ses accessoires.

Etude de Me BEAUJOLIN, huissier à Lyon, rue St-Pierre, 41.

VENTE JUDICIAIRE

Le samedi trente mai mit huit cent soixante-quatorze, à dix heures du matin, sur la place Reichstadt, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, tels que: tables, chaises, fourneaux, verres, tonnelle, une pièce vin rouge ordinaire, etc.

Le mercredi vingt-sept mai huit cent soixante-quatorze, à onze heures du matin, vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis: buffet, armoire, horloge, table, batterie de cuisine, etc.

L'EUROPE

Société d'assurances mutuelles à primes fixes contre l'incendie.

Fondée en 1852, autorisée par décret du 18 juillet 1860, et par acte authentique en date du 11 août 1873.

Rue de Rivoli, 132, Paris.

DÉPURATIF DU SANG

Le sirop concentré de Salsepareille QUET guérit toutes les maladies contagieuses, Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, etc.

Lyon, pharmacie de Ph. Quet, rue de la Préfecture, 5.

Cadeau sans précédent

PARIS-JOURNAL

MONTRE à Remontoir

PARIS-JOURNAL

MONTRE à Remontoir

PARIS-JOURNAL

MONTRE à Remontoir

PARIS-JOURNAL

MONTRE à Remontoir

A LOUER

pour Entrepôt ou Usine,

VASTES LOCAUX

(MACHINE A VAPEUR ET CHEMINÉE)

rue de la Pyramide, hors barrières, sur le ruisseau d'Écully.

S'adresser même rue, 114.

TARNAVASSI

6, rue Ferrandière, 6

Revue scientifique

SOMMAIRE DU NUMÉRO 47 (23 MAI 1874).

I. Des moyennes et de l'homme moyen. — II. Développement physique et moral de l'homme moyen. — III. Recherches sur le Mouvement de la population, par Adolphe Quételet. — Emploi des eaux d'épuit en agriculture. — Variétés: Le passage de Vénus sur le Soleil en décembre 1874. — Bulletin des Sociétés savantes; Institut géologique d'Autriche; Sociétés: royale de Londres, d'anthropologie et de biologie de Paris — Académie des sciences de Paris — Bibliographie scientifique: Théorie physiologique de l'halucination, par Ant. Ritti. — Les foraminifères vivants de la Belgique, par H. Millet et E. Van den Broeck. — Chronique scientifique.

Revue politique et littéraire

SOMMAIRE DU NUMÉRO 23 (23 MAI 1874).

La semaine politique. — De la possibilité d'une réforme de l'enseignement supérieur, par Gabriel Mouou. — Les chants populaires de la Basse-Bretagne, d'après le recueil de M. Luzel, par M. Alfred Rambaud. — Le roman anglais contemporain, Madame Gaskell, par Léon Quénel. — La bataille de Rezonville et le marché Bazaine. — D'après le rapport de l'état-major prussien et les documents français. Causerie littéraire — Bulletin: Adresse des étudiants de l'Université de Prague aux étudiants français.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École-de-Médecine, Paris.

Chaque journal: Paris, Six mois: 42 fr. — Un an: 20 fr.

Les deux: Paris, Six mois: 20 fr. — Un an: 36 fr.

journaux réunis: Départements: 25 fr. — Un an: 42 fr.

Prix du numéro: 50 centimes.

AVIS F. DIDIER, médecin, traite par une méthode spéciale les maladies des femmes et les affections aiguës et chroniques des organes génitaux et urinaires des deux sexes.

Cabinet de midi à quatre heures. — Consultations gratuites pour les indigents, tous les jours de sept à huit heures du matin. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, 57, au 1er.

CAISSE DE PRÊTS

SOCIÉTÉ POUR LE

RENOUVELLEMENT, L'ACHAT DES RECONNAISSANCES DU MONT-DE-PIÉTÉ

et avances sur dépôt de valeurs mobilières.

SOCIÉTÉ EN COMMANDE

Capital: 200,000 francs

Raison sociale: H. D'ALBY et C<sup>e</sup>

ÉMISSION

de 1,000 Actions à 200 Fr.

rapportant 15 francs d'intérêt annuel et 55 0/0 dans les bénéfices.

Versements

25 francs en souscrivant; 50 francs à la répartition; 50 francs le 15 août 1874; 75 francs le 15 janvier 1875.

Un escompte de 600 l'an sera bonifié sur les versements anticipés.

La Société ne fait aucune opération aléatoire, elle ne fait des avances que contre bonne garantie et sur le dépôt de valeurs la mettant à l'abri de toutes chances de perte.

C'est donc un placement offrant toute sécurité et très-avantageux.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

du 15 au 30 mai 1874

A LYON, au siège social, chez M. D'ALBY, 100, rue de l'Hôtel-de-Ville, où les prospectus et statuts sont à la disposition du public et envoyés franco à toute demande affranchie.

2971

BRASSERIE DU COQ-NOIR

30, rue Ferrandière, près la rue de Lyon.

Réouverture, mercredi 27 mai 1874.

Bière de Schiltigheim (Alsace). 3096

OBLIGATIONS DES

CHEMINS DE FER OTTOMAN

Tirage du 1er juin. — 50 lots: 400,000 fr. Gros lot: 300,000 fr.

En versant dix francs pour une obligation quarante-cinq francs pour cinq obligations quatre-vingts francs pour dix obligations M. Cochard, changeur, 6, rue de Lyon, participe aux chances de ce tirage.

PLUS D'EXTRACTION DE DENTS

50 ANS DE SUCCÈS

M<sup>re</sup> Bert, seule élève et successeur de M<sup>re</sup> Marmont, chirurgien-dentiste, de Paris conserve les dents et guérit les maux les plus violents, par l'Élixir Bol d'Armée Marmont, approuvé comme remède souverain par toutes les Facultés de médecine.

LIQUEUR MARMONT pour raffermir les gencives et entretenir les dents blanches, saines, et laissant à la bouche un parfum exquis. Rue Centrale, 33, maison café Central, à Lyon.

Nota. — M<sup>re</sup> Bert plombe les dents et racines avec un mastic blanc inaltérable.

Volontariat d'un an

Leçons particulières de latin, d'italien, français, par M. Meyfrin, ex-professeur à l'Université, rue Saint-Jean, 64, Lyon.

CONFECTION

POUR DAMES

et Costumes complets

Nouveaux modèles de Paris pour la saison. BLANCHET, rue de l'Hôtel-de-Ville, 2630

DOCTEUR MOURGU

dentiste

15, RUE DE LYON, 15

IMP. H. STORCK, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 369

BOURSE DE PARIS — Samedi 23 Mai (de midi à 3 h. 1/2)

Table with columns: RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS. Rows include various financial instruments and their prices.

BOURSE DE LYON — Lundi 23 Mai (de 11 heures à midi 1/2)

Table with columns: RENTES ET ACTIONS, ACTIONS, OBLIGATIONS. Rows include various financial instruments and their prices.

BULLETIN FINANCIER

A Paris, samedi la Bourse a été en hausse hier sur le boulevard on a encore un peu monté. Ici aujourd'hui nous avons débuté sur cours très-faible, mais des réalisations ont ensuite venues peser sur les cours.